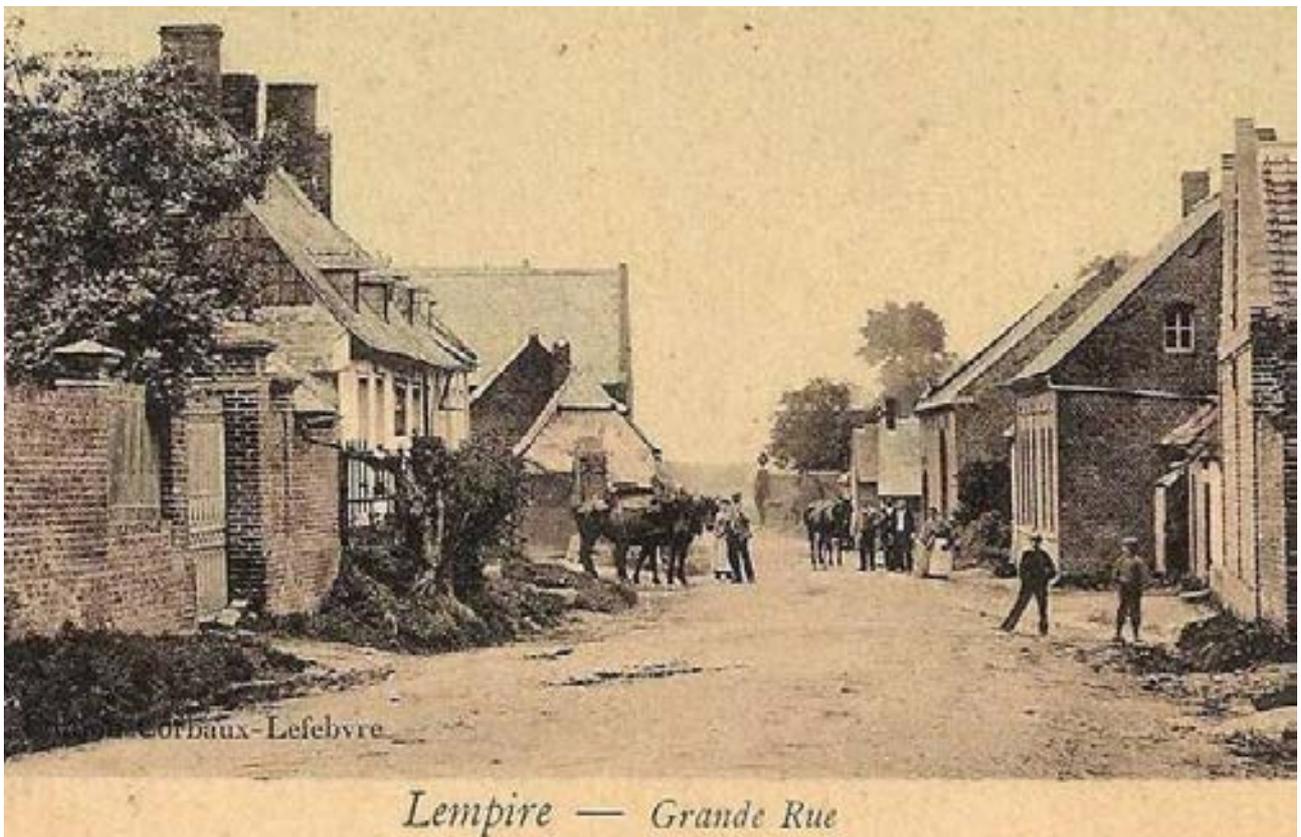


# IL ÉTAIT UNE FOIS

## LEMPIRE



**AVANT 1900**

92320



Fuille

Section A,

2<sup>e</sup>



Fuille

Section A,

2<sup>e</sup>

Section A.  
du Village

en trois feuilles

3<sup>e</sup> Feuille

de N. 155 au N. 197

Boulevard (Honnor.)

Echelle de 1<sup>re</sup> 1150

Vous allez entamer la lecture de l'histoire de Lempire. Histoire glanée au fil du temps.

Je n'ai pas la prétention d'être écrivaine, ni historienne, mais juste une passionnée de lecture, d'histoire de France et de généalogie.

Sans doute, ces trois éléments m'ont amenée à me lancer dans cette aventure.

Mais, c'est surtout ma rencontre avec un personnage qui a contribué à mon intérêt pour Lempire.

Lorsque je parle de rencontre, je précise que c'est une rencontre « littéraire » avec Victor Marquant, né à Lempire en 1858 et qui était rédacteur d'un journal régional.

Cet engouement pour Victor Marquant est arrivé lorsque j'ai découvert par le plus grand des hasards, un de ses articles. Immédiatement, j'ai été séduite par ses descriptions des lieux, des personnages, du climat politique et social, de son humour et de son écriture.

Je me devais de ressortir ses articles de l'ombre car ils représentent les témoignages vivants de son époque. J'ai eu vite le sentiment que je devais les partager pour un travail de mémoire.

Pour mes recherches, je me suis également aidée des archives municipales et départementales fort instructives quoique parfois difficiles à retranscrire. Pour mieux comprendre certains faits historiques mal connus du grand public, je me suis replongée dans l'histoire de France. Merci Internet.

Maurice Thiéry, célèbre conteur du Ronssoy, apporte une note de gaieté et de fraîcheur en patois picard.

Les photographies proviennent de la collection de cartes postales anciennes précieusement acquises par mon mari au fil des années. Son soutien, sa patience et sa gentillesse m'ont accompagnée dans la réalisation de ce travail.

Je remercie vivement, Thierry Cornaille, Maire de Lempire, de sa confiance envers mon projet et de son aide notamment pour l'édition et les recherches en mairie.

Mon souhait est que cette lecture vous transporte dans ce passé avec autant de plaisir que j'ai éprouvé à le découvrir et à vous le transmettre.

Peut-être que les Anciens et les moins Anciens de Lempire retrouveront à travers des noms de famille ou une anecdote, un intérêt à s'imaginer la vie de leurs ancêtres.

Enfin que tous les habitants s'approprient avec bonheur l'histoire du village où ils ont choisi de vivre.

## LEMPIRE AVANT 1900

Lempire au temps de Louis XIII	1
Promenade à Lempire en 1899	2
La Boîte à cailloux	8
La mort de Prudence	10
Les conscrits	13
La guerre de 1870	17
Le coup d'état du 16 mai 1879	20
Contes de Maurice Thiery	24
La compagnie d'arc	25
L'école	30
Jean-Baptiste Quévieux	32
L'inauguration de la mairie et de l'école	33
14 juillet 1880	39
Lavallée	40
Drame d'amour	42
Jonathan	43
Le calvaire	44
Pâques	45
Incendies volontaires	47
Les intempéries	50
La gazette de 1802 à 1899	53
Ene nayuse	60

# LEMPIRE

La fondation de ce village date, paraît-il, des premières années du 16<sup>ème</sup> siècle. Son emplacement comme celui du Ronssoy, était anciennement couvert par la forêt d'Arrouaise, vieille forêt au milieu de laquelle coulaient encore tranquillement, il y a trois mille ans, les eaux de l'Escaut, de la Cologne, de la Somme et des petites rivières. Jusqu'en 1835, des bois, derniers restes de cette forêt, s'élevaient encore autour de Lempire.

C'est au château-fort du Ronssoy, construit au XII<sup>ème</sup> siècle que Lempire doit son existence. La guerre, les bandes armées, les brigands qui ravageaient le pays, au moyen-âge, obligèrent les habitants du pays à se grouper autour de la forteresse du Ronssoy pour échapper à la mort dont ils étaient menacés tous les jours.

Des années de tranquillité et paix ayant succédées aux années de misère, les hôtes, les serfs qui se trouvaient dans les environs du Ronssoy vinrent demander aide et protection au seigneur du village. Des terres couvertes de bois leur furent concédées. Ils les défrichèrent, ils élevèrent des métairies, des chaumières et formèrent ainsi le village du Ronssoy et celui de Lempire.



Quelques historiens prétendent que Lempire doit son nom au voisinage des terres de l'ancien empire d'Autriche et d'autres disent qu'il doit son origine à des contrebandiers qui se fixèrent au milieu des bois avec le consentement du seigneur de la forteresse du Ronssoy, lequel trouvait en eux, en certaines circonstances, des hommes déterminés qui lui étaient, on ne peut plus utiles contre les ennemis qui venaient rôder autour de sa forteresse pour surprendre les défenseurs et s'en emparer.

Mais, ces récits sont légendaires. Aucun document écrit ne nous renseigne exactement sur l'origine de Lempire. Ce que l'on sait de précis, c'est que ce village existait au 16<sup>ème</sup> siècle et que ses habitants se livraient au déboisement, à la culture et en même temps à la contrebande.

## LEMPIRE AU TEMPS DE LOUIS XIII

Le poète Théophile de Viau eut en l'année 1623, l'ennui d'apprendre qu'il était condamné à être brûlé vif.

C'est au Câtelet, en septembre 1623, que Théophile de Viau, poursuivi à l'instigation des Jésuites pour libertinage philosophique, à la suite de la publication d'un recueil de vers obscènes et sacrilèges, espéra y trouver un refuge.

Théophile était en fuite à travers la Picardie. Les forces judiciaires étaient sur pied. On guettait de Guise à Péronne, le passage du fugitif.

Grâce à un père jésuite qui avait reçu les confidences d'un sous-ordre, les magistrats apprirent que le nommé Brocard, de Lempire en Cambrésis, était en mesure de leur fournir des indications.

Un chef de la maréchaussée vint donc se poster avec sa troupe d'archers, dans un bois proche de Lempire, sans doute le bois Lecat. De là, il dépêcha un homme à Brocard pour l'inviter à un colloque.

Il était plus adroit à la maréchaussée de ne pas trop se montrer. Mais de plus, Lempire étant en Cambrésis, était terre d'Empire.

Brocard consentit à se rendre auprès du chef et moyennant promesse de dix pistoles, l'informa qu'il s'était engagé à guider Théophile vers Cambrai. Par contre, il refusa de dire quel jour. Puis, pressé davantage, il laissa entendre qu'il était possible que Théophile, ce jour même, fût allé au Câtelet à cheval suivi d'un valet.

Sur cette information, le chef de la maréchaussée rétrograda jusqu'à Gilmont d'où il envoya un de ses hommes au Câtelet. Cet émissaire revint presque aussitôt disant qu'il avait aperçu Théophile près de Bony.

La troupe se met alors en marche et arrive à temps pour voir Théophile entrer dans le fort du Câtelet. Elle y rentre derrière lui et le gouverneur, refusant son concours, commence d'elle-même, les perquisitions. Le gouverneur était Monsieur de Ménesvilliers et l'on sait que le poète avait beaucoup de sympathie dans la noblesse.

C'est au fond d'une casemate obscure, à la lueur de torches de paille improvisées, qu'on découvrit enfin, l'écrivain poursuivi. L'inventaire de sa valise et ses papiers fut dressé séance-tenante. Puis, on l'enchaîna et on le mena droit à Saint-Quentin, avec son valet Adam Lapause.

Les curieux s'étaient attroupés au Câtelet pour le voir. À Saint-Quentin, il y eut foule. Théophile se plaignit seulement par la suite, de l'obscurité de sa prison saint-quentinoise.

Il avait des amis et de la chance. Après un long débat au parlement, sa peine se commua en bannissement de la capitale avec maintien de sa pension. Il mourut en 1626.



## PROMENADE À LEMPIRE EN 1899

L'aspect de Lempire, du côté du Tombois, de la ferme du Petit-Priel, de la vallée de l'Escaut et de Vendhuile est très agréable. Le village est encadré par des haies, des jardins et des arbres qui lui donnent un caractère champêtre qui plaît à la vue.

Comme dans la plupart des villages de la Picardie et du Cambrésis, les maisons ne sont pas attenantes les unes aux autres. De petites cours, des petits jardins les séparent. Il y a quelques fermes assez importantes et beaucoup de maisons de belle apparence.



Le village ne comprend que deux rues et une petite ruelle. Vers le milieu du village, prend naissance la rue dite *d'En Haut* aboutissant à un chemin du terroir qui conduit à Honnecourt et à Villers-Guislains. De la rue *d'En Haut*, on aperçoit sur sa gauche le village d'Epehy, les bois et la ferme de Malassise, puis vers la droite Villers-Guislain, La Terrière hameau dépendant de Honnecourt en partie et Aubencheul aux Bois. Le coup d'oeil est assez joli. Au loin, au-dessus de Vendhuile assis au fond d'une vallée verdoyante traversée par le canal de Saint-Quentin et l'Escaut, on voit très distinctement la route de Saint-Quentin à Cambrai avec ses lignes d'arbres symétriques.

Plus près, nous apercevons la ferme du *Petit Priel*, annexe de Vendhuile, à deux pas d'une carrière de pierres, la ferme est composée de vastes bâtiments et d'une maison d'habitation moderne qui domine les bois et le hameau d'Ossu dont la fête patronale, la dernière de la saison, était autrefois très fréquentée.

Un peu plus à droite, à un kilomètre et demi, séparée de Lempire par une étroite vallée, est assise la ferme du *Tombois*, dépendant du village de Vendhuile. Cette ferme remonte à une haute antiquité si nous en croyons les historiens. En tous cas, la maison d'habitation et la plupart des dépendances sont de constructions très anciennes.



Lempire comprend trois annexes :

**La ferme du Sart**, composée de deux maisons d'habitation dont une seule est encore habitée. La ferme appartient à la famille Vion qui a depuis longtemps cessé de l'exploiter. Anciennement, la ferme du Sart était la maison seigneuriale puisqu'un certain Eustache Delecourt qui fut parrain de la cloche de l'église baptisée en 1665, s'intitulait Seigneur du Sart et de Lempire, capitaine de cavalerie époux de Catherine Jeanne Aparisis.

Du chemin d'Honnecourt, nous rejoignons **la Pauvrelle**, située à l'entrée du Ronssoy sur la route d'Epehy. La Pauvrelle, autrefois appelée la Poivrelle tire son nom de ce que son petit revenu suffisait à peine à fournir de poivre, les moines de Vaucelles. La Pauvrelle comprend une dizaine de maisons habitées par des tisseurs et des ouvriers agricoles et une importante ferme appartenant à Monsieur Armand Flament, cultivateur et maire de Lempire depuis 1881. Son père et son grand-père furent également maires de la commune. Agriculteur émérite, à la tête d'une des plus vastes exploitations de la contrée, aimable et obligeant, appartenant à une famille justement honorée et estimée dans la région, Monsieur Flament a rendu et rend encore, d'incontestables services à la population de Lempire et à celle du Ronssoy. Il occupe, en effet, dans les périodes de crise, beaucoup d'ouvriers qui ne peuvent trouver du travail ailleurs.

Située également à l'entrée du Ronssoy mais du côté opposé à la Pauvrelle, **la Basse Boulogne** qui comprend une seule habitation, sorte de maison bourgeoise ayant appartenue à la famille Flament dont tous les membres ont disparu.

Au début du 17<sup>ème</sup> siècle, Lempire était entouré presque complètement de bois. Il y avait d'abord le bois de Fay situé au nord-ouest et longeant du côté est la rue d'en Haut sur la moitié de sa longueur. Il fut défriché vers 1835 par des ouvriers belges qui ont habité le village pendant assez longtemps et y ont laissé la réputation d'ivrognes endurcis. Au sud, se trouve le bois Lecas qui partant de la ferme du Sart s'étendait jusqu'au Ronssoy. Il ne fut défriché qu'en partie.

Vers 1830, les rues n'existaient que de nom. Le chemin qui traversait Lempire sur toute sa longueur, devenu depuis le chemin de grande communication de Roisel au Câtelet, n'était qu'une suite de fondrières, de fossés remplis d'eau où la circulation des voitures n'était réellement possible qu'en été.

Les anciens racontent que les habitants communiquaient entre eux, non par les rues impraticables en hiver mais par les jardins dont aucun n'était clôturé comme aujourd'hui. Non seulement, les rues étaient impraticables mais le chemin conduisant à Vendhuile était dans un état tel que les piétons étaient obligés de faire un long détour dans les champs pour gagner au-delà du Tombois, la route de Vendhuile.

La vallée du Tombois reçoit encore aujourd'hui les eaux se déversant des collines qui l'environnent. Un fossé de cinquante centimètres de profondeur a suffi à l'écoulement. Mais à l'époque, la vallée formait un vaste lac jamais à sec.

Lempire, n'avait à l'époque ni église, ni cimetière. Les habitants étaient inhumés dans le cimetière de Vendhuile et les chemins, pendant les mois d'hiver se trouvaient dans un état tel que qu'on devait transporter les cercueils dans des voitures. Il est arrivé plusieurs fois que les voitures restaient embourbées dans des fondrières ce qui obligeaient les parents du défunt de porter le cercueil à bras jusqu'au cimetière en prenant à travers champs.

*En 1803, le Conseil municipal de Lempire demande au Préfet et à l'évêché de l'Aisne, l'autorisation de se réunir avec la commune du Ronssoy pour le culte catholique. Au cas où cette requête n'aboutirait pas, la commune de Lempire souhaite être associée à la commune de Vendhuile. Etant donné la distance, les hivers rudes et la difficulté à transporter les morts à Vendhuile, le Conseil municipal a demandé l'accord pour acheter un terrain pour y construire une petite chapelle et un cimetière. La cloche de l'ancienne chapelle pourrait être installée dans le nouvel édifice.*

Extrait du Registre des délibérations – séance extraordinaire du 10 février 1792

*À Messieurs composant le Directoire du District de Saint-Quentin*

*Ci-avant, nous avons une chapelle qu'on a laissé tomber en décrépitude par la négligence de citoyens que l'abbaye d'Honnecourt était obligé d'envoyer un moine tous les fêtes et dimanches pour desservir la messe.*

Extrait du Registre des délibérations – séance du 20 juin 1792 de la commune de Sart Lempire

*Autrefois, nous avons une chapelle desservie par un moine d'Honnecourt. Notre paroisse était Saint Adrien. Cette chapelle est tombée en défection alors le Seigneur de Lempire a donné quatre arpents de terre labourables à l'église du Ronssoy pour placer un banc dans ladite église pour lui et sa famille. Les citoyens se sont éparpillés d'un côté et d'autres en attendant la reconstruction de ladite chapelle. Depuis ce temps-là, il y a des baptêmes au Ronssoy mais étant de l'évêché de Cambrai, ils font leurs devoirs à Vendhuile.*

*Il nous en reste pour tout vestige, la cloche qu'elle nous faisait avertir le citoyen quand il y a du nouveau pour faire la lecture de loi et autre chose de publication*

*Enfin, il y a deux ans que l'on se disposait de la faire reconstruire mais la nouvelle constitution nous a arrêté d'effectuer le projet.*

## UN VOILIER POUR ALLER À VENDHUILE

Lempire 24 Messidor, An onze de la République Française (13 juillet 1804)

*Au commissaire nommé par la commune de Lempire relativement aux dépenses du culte*

*Considérant que les lois du gouvernement sont de nous procurer l'avantage de la religion catholique, désirant profiter de cet avantage.*

*Nous demandons vu que nous avons une lieue pour communiquer avec Vendhuile et par des chemins impraticables à être réuni avec Ronssoy.*

*Attendu malgré que nous ayons toujours fait une paroisse avec Vendhuile, lorsque les chemins étaient impraticables, nous avons toujours fait baptiser, administrer et enterrer au Ronssoy et que les jeunes gens de Lempire reçoivent leur instruction au Ronssoy.*

*Attendu que Lempire est enclavé avec Ronssoy et quoique dans l'ancien régime, le curé de Vendhuile était un vicaire par rapport à Lempire cependant lorsqu'il arrivait une naissance, besoin d'administrer quelqu'un dans le cas de danger, soit enterrer quelqu'un, c'était au Ronssoy.*

*Attendu que même en voiture, il n'était pas possible d'arriver à Vendhuile dans les chemins pleins de neige en hiver.*

*Comment veut-on nous faire contribuer à Vendhuile puisque pour aller à la paroisse soit aux autres offices, il nous fait faire une lieue pour aller et une pour revenir et autant pour les autres offices. Vous voyez qu'on aurait quatre lieues à faire et comment veut-on que la jeunesse reçoive l'instruction nécessaire qu'elle a besoin à une distance aussi loin.*

*Par conséquent, on veut voir que soit pour une naissance, soit pour un décès, même en été, **il faut un voilier pour aller à Vendhuile** et que souvent on meurt sans être baptisé, ni administré et que vouloir nous rendre à Vendhuile, c'est facile des habitants de Lempire du genre sans religion, le rendant impraticable d'en avoir.*

*Le commissaire nommé pour la commune de Lempire délibère que le présent procès-verbal sera envoyé pour faire droit à leur demande et observe que dans le cas où on le contraint à être réuni à Vendhuile à être autorisé à avoir un cimetière à Lempire attendu que la commune du Ronssoy n'est plus dans l'intention de recevoir les habitants de Lempire si on ne contribue point avec eux.*

*Fait et rédigé à Lempire, 10 messidor an 11 de la République française*

*Signatures de : Né (Maire), Bray (Adjoint), Delattre, Delaigle, Lefèbvre, Vasseur, Dupuis, Ponchon, Leroy*

C'est vers 1820 que fut construite l'église placée sous le vocable de la Vierge et baptisée Nativité Notre Dame, fêtée le 8 septembre.

Ce bâtiment est de pauvre apparence et n'offre rien de remarquable. C'est une ancienne brasserie de 14 mètres de long qui a été donnée à la commune par une famille charitable. C'est l'abbé Moisson, curé de Vendhuile qui dessert la paroisse.

Il est peu de paroisses où les offices religieux soient si peu suivis qu'à Lempire. Rares sont les personnes qui vont à l'église le dimanche. Par contre, la population a conservé pour les morts un culte inébranlable. Chaque année, à la Toussaint, l'église est trop petite. Les protestants sont plus assidus aux offices.

En outre de son église, unique peut-être dans le département, par sa construction des plus primitives, la commune possède un temple protestant. En 1802, Lempire comptait 170 protestants et n'avait pas de temple. Lempire faisait partie de la circonscription pastorale de Hargicourt. Et jusqu'à l'époque où un temple fut bâti, au frais des réformés, les fidèles allaient pieusement tous les dimanches assister au prêche qui avait lieu à Templeux le Guérard. Le temple réformé de Lempire fut érigé en 1821 puis reconstruit en 1851. C'est un édifice en briques d'une grande sobriété. Un office est célébré chaque dimanche par le pasteur Rostaing de Templeux le Guérard.

*On raconte qu'après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, les protestants de Lempire se réunissaient avec leurs coreligionnaires à la **Boîte à Cailloux** dans un vallon qui se trouve entre Templeux et Hesbécourt, pour entendre les prédicateurs qui venaient prêcher l'évangile. L'endroit était bien choisi. Le vallon était entouré de bois et ceux qui connaissaient le lieu de ces réunions, se gardaient bien de les dénoncer aux autorités ecclésiastiques et que la maréchaussée dissipait lorsqu'elle en recevait l'ordre des autorités.*

Le cimetière de Lempire est tout près de l'église, derrière le choeur. Il est bordé des deux côtés par les haies et les arbres des jardins et du côté sud par une haie que les habitants du village traversent en revenant des champs, pour abrégier leur chemin. Les tombes sont assez bien entretenues.

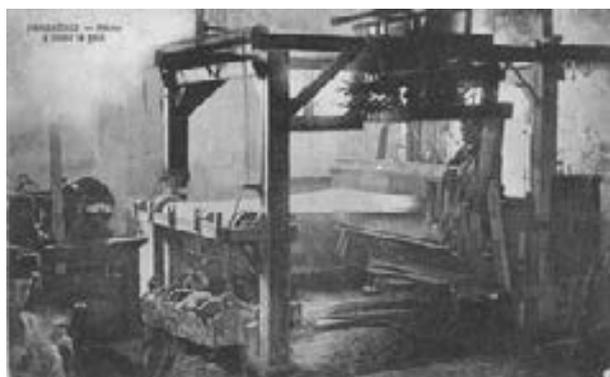
La maison d'école est très simple. Elle est située à droite de la rue en allant vers Ronssoy et au fond d'une petite cour bordée de quelques petits arbres. C'est une école mixte dirigée par un instituteur laïque. Elle remonte vers le commencement de ce siècle. La population scolaire est en moyenne de 45 élèves. Avant la fondation de l'école, l'instruction était donnée par la commune de Ronssoy, village touchant à Lempire. La maison d'école, quoique suffisante, n'offre rien de remarquable.

Les contributions de guerre payées par Lempire en 1870-1871, se sont élevées à 907fr20. Les réquisitions diverses ont été évaluées à 18 664 fr et les objets enlevés sans réquisition à 925 fr.

La superficie du territoire est de 262 hectares. Le terroir de Vendhuile s'avance jusqu'aux premières maisons de Lempire. Les terres sont bien cultivées et très fertiles. L'agriculture est avancée (assolement triennal, pas de jachères, emploi des engrais naturels et artificiels). On y voit tous les principaux instruments aratoires tels que charrues, extirpateurs, scarificateurs, rouleaux semoirs... Culture en grand de toutes les céréales et de la betterave à sucre, culture du lin, colza, oeillette comme plantes oléagineuses, des pommes de terre servant à l'alimentation de la classe ouvrière, culture de toutes les plantes légumineuses.



La population actuelle n'est plus que de 350 habitants. En 1820, Lempire comptait plus de 500 habitants. Cette diminution est occasionnée par le discrédit où est tombée l'industrie du tissage à main qui était la principale occupation du village. Le chômage fréquent, les fluctuations des prix ont incité les tisseurs à entrer en usine et à s'expatrier en ville.



Il y a à Lempire 10 cultivateurs, un entrepreneur de battage mécanique, deux boulangers, un entrepreneur de bâtiments, un maître charpentier, deux marchands de charbon, deux épiciers, un marchand fruitier, un fabricant de tissus, cinq cafés, deux aubergistes et six propriétaires rentiers.

La municipalité se compose de Messieurs : Armand FLAMENT, maire  
Tranquille COLNAY, adjoint  
Pierre MARQUANT  
Jules HELUIN  
Pierre MAIRESSE  
Isaac MORELLE  
Emile DOUCEDAME  
Gustave DEGROISE  
Lucien BRAY  
Léandre BRAY

# LA BOITE À CAILLOUX

À la suite de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, par Louis XIV, le protestantisme fut interdit dans le tout le royaume de France. Que firent les réformés ?

Certains émigrèrent en Angleterre, en Hollande. Beaucoup se soumièrent en apparence. On allait à l'église pour les baptêmes et les mariages. Beaucoup aussi se rendaient aux assemblées tenues dans les lieux déserts, assemblées du *Désert* comme on les appelait. Au péril de leur vie, ils continuaient à pratiquer leur religion, à faire baptiser leurs enfants, à bénir leur mariage.

De 1691 jusqu'en 1787, les protestants de Lempire et des villages environnants se réunissaient dans la clandestinité à la Boîte à Cailloux.

Le vrai nom en patois devait être la Boëte à Cailleux ou cayeux. Il est probable que la Boîte à Cailloux est une ancienne carrière à ciel ouvert, creusée dans un talus boisé. On en tirait des pierres, des cailloux pour empierrier les chemins. On pouvait s'y cacher pour y tenir une assemblée. Elle était en plein sur le plateau et on pouvait voir venir les troupes chargées de disperser les fidèles soit de Jeancourt, soit d'Hargicourt, soit de Templeux. Il devait y avoir de plus des guetteurs pour signaler leur approche.

En 1691, le pasteur Givry dit Duchêne, vint y prêcher devant 500 personnes de 9 heures à minuit à la lueur des feux et des flambeaux. Il reçut leurs adjurations. La Boîte à Cailloux est le berceau du protestantisme dans le Vermandois et des 7 églises créées par Givry : Hargicourt, Jeancourt, Lempire, Nauroy, Templeux le Guérard, Vendelles et Montbrehain.

Le baptême des enfants protestants était un *baptême forcé*. Dans un certain nombre de cas, pour manifester leur rejet de ce baptême forcé, les pères n'apportaient pas le nouveau-né à baptiser au curé, il était noté sur l'acte de baptême dressé par le curé que : *le père est absent*.



Les protestants les plus endurcis n'hésitaient pas à se rendre à Tournai devant un pasteur de la garnison hollandaise pour se marier ou assister à des offices. Le trajet comportait le franchissement de la frontière du royaume et se faisait au risque des galères pour les hommes et de la prison à vie pour les femmes. Mais tous les protestants n'avaient pas la vocation de martyrs. Pour pallier l'absence d'actes officiels de mariage, certains avaient recours aux contrats de mariage et aux testaments devant notaire.

Le 9 Septembre 1775 ont été mariés dans nôtre Eglise **Michel de latte**, du hameau de l'empire paroisse de Vendville Election de Cambray et **Marie Dattis**, du village de Jancourt Election de St Quentin.

Extrait des registres des églises de la Barrière de Tournai

Les décès des protestants étaient enregistrés au bon vouloir des curés qui, à l'époque, avaient en charge les registres d'état-civil. Il y avait des décès pour lesquels le curé refusait d'informer donc pas d'acte dans les registres paroissiaux catholiques. Il arrivait parfois que le curé note que l'intéressé a été enterré dans son jardin ou dans son champ ou que le curé n'évoque pas l'évènement.

addition a l'annee 1752

onsieme

sepulture

Le Dixieme jour de Novembre de l'annee mille sept cent cinquante deux est decede et le lendemain fut enterre dans l'enclos de la maison le nommé alexandre Dattis de la religion pretendue reformee natif de la paroisse de jancourt diocese de Boyon et habitant de l'empire hameau de cette paroisse age de quarante trois ans environ, suivant le rapport qui m'en a été fait cij apres par le nommé benij plaquet mayeur dudit lieu qui a refusé de signer le present enregistrement.

croisard curé de Vendville

Rapporté le 5. janvier 1753

# LA MORT DE PRUDENCE

Conte Picard

On était au mois de décembre 1845. Le froid était vif. La neige qui tombait à gros flocons depuis plusieurs jours avait rendu les routes et les sentiers impraticables. Le vent soufflait du nord avec violence, courbant les arbres dénudés. La campagne était triste et morne.

Assis au coin de l'âtre, dans la petite ferme qu'il habitait non loin du village de Lempire, le père Séraphin Michu se lamentait car il ne pouvait aller aux champs. Quoique âgé de près de soixante-quinze ans, il travaillait encore les dimanches et fêtes comme les autres jours. Il vivait avec sa vieille servante, Prudence, connue sous le surnom de grand'mère d'Honnecourt.

Tous deux achevaient une existence toute végétative dont rien n'était jamais venu troubler la déprimante et lamentable uniformité.

Pas plus que Séraphin, Prudence ne sortait au dehors. Il y avait une belle lurette qu'elle n'assistait plus aux offices. Comme son maître, elle vivait ignorante de ce qui se passait dans le pays. Levée le matin dès quatre heures, elle préparait la soupe de Séraphin, trayait les vaches, recueillait les œufs puis lorsque le temps le permettait, à l'automne, elle ramassait les feuilles mortes qu'elle entassait dans une *ravache* et qu'elle déposait ensuite au grenier. Rien n'était perdu.

À l'époque où les bois n'étaient pas encore défrichés, les pauvres gens faisaient provisions de feuilles mortes. Ils en remplissaient les greniers des maisons, la plupart couverts en chaume. Les feuilles formaient une épaisse cuirasse que le froid ne pouvait pénétrer. Que de malheureux ont pu ainsi se chauffer pendant les rudes et longues soirées d'hiver !

Depuis plus de cinquante ans qu'elle était au service de Séraphin, Prudence s'était amassée une somme assez rondelette, à force de rogner sur tout, sur le beurre de la soupe, sur le tabac du patron, sur les choses même les plus nécessaires. Elle avait l'âme chevillée au corps. Jamais, elle ne trouvait une minute pour se reposer. Depuis que la neige tombait, elle ne cessait de pester contre le temps. Quant au père Séraphin, il se contentait de temps à autre de lancer son juron favori : « Sakernon ! » et c'était tout.

Vers la fin de novembre, un matin, Prudence avait pris froid. Deux jours plus tard, elle toussait lamentablement.

- Sakernon ! avait dit Séraphin, si on appelait un médecin.

- Ce sera rien, avait répondu Prudence. Et elle refusa les soins du docteur. Séraphin n'insista pas. Au reste, à quoi bon dépenser son argent à des vétilles, d'autant plus qu'un jour ou l'autre, il faudrait bien s'en aller, médecins ou non.

Ce jour-là, cependant, Prudence ne put se lever. La fièvre l'avait clouée dans son lit.

- Je crois ben, dit-elle à Séraphin, qu'c'est tout cette fois-ci. J'n'en peux plus. J'vas moérir. Mais j'n'veux point qu'mes frères et sœurs héritent d'mi. Beyez din ch'buffet, vos y trouverez m'bourse. N'leux donnez point.

- C'est bon, dit Séraphin, nous y penserons.

- En pi, acoutez not' maite, j'veux être enterrée à Honnecourt, à côté d'mes pareints.

Jamais, depuis qu'elle était à son service, le père Séraphin ne l'avait entendue parler de ses parents, mais à l'approche de la mort, la vieille femme fut prise de la hantise du coin natal. Elle se rappela tout à coup qu'elle avait une sœur à la Terrière et elle ajouta :

- Vous m'ferez porter chez m'soeur à l'Terrière.

Séraphin répondit : « Oui, oui, allez. Nous verrons cha l'memeint venu ». Puis sur la demande de sa vieille servante, il se rendit à l'étable pour voir où en était la Margotte.

- A n'dit rien, expliqua-t-il en rentrant, à n'dit rien encore.

Dès lors, son temps se passa aux côtés de sa vache et de sa servante. Mais la vache n'était pas pressée et Prudence mourut avant qu'elle ait vélé.

Lorsqu'après s'être assuré que sa vieille servante avait bien rendu son âme à Dieu, Séraphin réfléchit sur ce qu'il avait à faire pour exécuter ses dernières volontés. Son âme resta perplexe. Il se gratta le front, longuement, prit une résolution, l'abandonna, en prit une autre qu'il abandonna également. Que faire ? Mon dieu, que faire ? Il alla à son étable. La Margotte le regarda de ses grands yeux placés comme si elle avait deviné qu'un malheur était survenu dans la maison. Mais, elle ne disait rien, rien qui put faire deviner l'événement qu'attendait avec tant d'impatience le père Séraphin.

Il retourna près de la morte. Elle était étendue sur sa couche, les yeux clos, le nez pincé. Un instant, il eut l'idée de l'appeler pour s'assurer qu'elle était bien morte mais d'autres idées vinrent assaillir son esprit. Elle avait exprimé le désir d'être transportée chez sa sœur à la Terrière, il n'y voyait aucun inconvénient. Cependant, rien ne l'empêchait de la faire enterrer dans le cimetière de son village, car Prudence ne reviendrait pas voir où on l'aurait mise, mais il songea que s'il s'arrêtait à cette dernière résolution, il aurait tous ses frais à sa charge. Alors, il lui parut plus avantageux de tenir sa promesse. Il ramènerait le corps de Prudence chez sa sœur et celle-ci supporterait tous les frais de l'enterrement.

Cependant, la Margotte ne vêlait toujours pas. Deux jours passèrent. La neige avait cessé et le temps s'était radouci. Séraphin faisait la navette de l'étable à la maison, toujours dans l'attente. Comme il avait de la religion, il avait placé un brin de buis dans une assiette avec de l'eau, sur une table, entre deux chandelles qu'il n'alluma pas. Il ne crut pas utile, toutefois, d'aviser le curé qui aurait pu « racler tout le bénéfice ».

Le temps passait. Les traits de la morte étaient à demi décomposés et une odeur cadavérique avait envahi toute la maison. Séraphin retourna voir la Margotte. Il lui parla, la palpa, essaya de la convaincre. Mais la Margotte se borna à passer successivement sa langue d'une narine dans l'autre et ce fut tout.

Sakernon de sakernon ! s'écria-t-il. Il ne lui paraissait pas possible de laisser la Margotte faire son veau toute seule et bientôt, il se trouverait dans la nécessité d'enlever sa vieille servante. Il lui en voulait à présent, d'avoir demandé à être enterrée à la Terrière.

- J'vos demande un peu qu'est-ce qu'elle avait dein s'cabocher pour voloèr aller là ! Maintenant, il était trop engagé pour reculer.

En allant dans la remise, il aperçut plusieurs pots de grès servant de saloirs. Il souleva le couvercle en bois qui les recouvrait. Ils étaient pleins de sel pour les prochaines salaisons de beurre et de porc. Une idée ingénieuse lui traversa aussitôt l'esprit. Dans l'écurie, se trouvait un vieux coffre à avoine. Il le vida silencieusement et le sabla d'une couche épaisse de sel.

Il retourna ensuite dans la cuisine et comme s'il exécutait la chose la plus naturelle du monde, il prit délicatement le corps de la morte et la transporta dans le coffre sur la couche de sel. Il vida un nouveau pot de sel et fit rayonner sur les restes de la vieille servante le tas des grains écoulés, combla les vides et referma le coffre. Puis tranquille désormais, Séraphin ne s'occupa plus que de la Margotte.

Deux jours après la salaison de Prudence, la vache se décida à vèler. Mais comme un malheur n'arrive jamais seul, le veau était mort. C'était bien la peine d'avoir attendu aussi longtemps pour un pareil résultat ! Mais se lamenter n'aurait servi à rien, aussi Séraphin s'occupait-il dès lors d'accomplir le vœu de sa vieille servante.

Il attela sa carriole, déposa le coffre bien fermé dans le fond de la voiture et s'en fut par Ossu, vers le hameau de la Terrière, chez la sœur de Prudence.

On devine l'ébahissement de celle-ci lorsque le père Séraphin déchargea son singulier colis et qu'elle revit sa pauvre sœur.

- A-t-elle laissé queuqu'chose ? demanda-t-elle.

- A n'a rien laissé, répondit Séraphin. D'puis longtemps, a n'travaillait qu'pour sa soupe et sein coucher. Alle a voulu qu'je l'rapporte chez vous. J'ai obéi à s'volonté.

Et il expliqua comment il avait dû procéder pour éviter des frais.

Prudence fut enlevée du coffre et déposée sur un lit en attendant le menuisier. Séraphin s'empessa de ramasser les grains de sel qui avaient grésillé du corps de la morte parce que voyez-vous avait-il dit, le sel ça peut resservir.

Il rechargea le coffre dans sa carriole et repartit pour la ferme, en sifflotant d'un air distrait comme quelqu'un qui est satisfait de sa journée.



# LES CONSCRITS

Au commencement de l'année 1869, les conscrits qui, un peu plus tard, devaient combattre sous le commandement de Bazaine, Mac Mahon ou Chanzy, quittaient L'empire pour se rendre au Câtelet. Oscar les précédait avec le tambour de la Compagnie d'arc et Alphonse Choin, fier comme un colonel qui a gagné une bataille, portait le drapeau tricolore.

Au roulement rauque du tambour succédaient les chansons de circonstance. Plusieurs nous sont restées à la mémoire, celle-ci entre autres pleine de malice et de naturel :

Le maire, aussi le préfet,  
N'en sont deux jolis cadets  
Ils nous font tirer au sort  
Tirer au sort, tirer au sort,  
ort !  
Ils nous font tirer au sort  
Pour nous conduire à la mort  
Adieu donc, mes chers parents,  
N'oubliez pas votre enfant,  
Ecrivez-lui de temps en temps  
De temps en temps, de temps en temps  
En !  
Ecrivez-lui de temps en temps  
Pour lui envoyer de l'argent.

Passé le village, le tambour avait cessé de battre et les conscrits étaient devenus silencieux. Un groupe assez nombreux les suivait : c'étaient leur père, leurs frères, oncle, parrain, la tête abritée par des mouchoirs ou des cache-nez et causant entre eux du service militaire, de la guerre d'Italie, des campagnes d'Afrique et du temps éloigné où ils avaient tiré à la milice.

Avant de descendre dans le village de Vendhuile, le tambour se remettait à battre et de nouveau, les chansons éclataient. Rarement à l'aller, on entrait dans les cabarets.



Après avoir traversé une partie du village de Vendhuile, on arrivait au hameau de Macquincourt, perché au-dessus de l'entrée du souterrain du canal de Saint-Quentin. Puis, c'était la chapelle de M.M. Journal frères où reposent plusieurs membres de cette famille honorable et très estimée dans la région.



Aux premières maisons du Câtelet, les unes à gauche séparées de la rivière de l'Escaut par d'étroits vergers, les autres à droite adossées contre les vieux remparts de la ville, le tambour battait le rappel. Les conscrits bras dessus dessous faisaient leur entrée dans la rue quincampoix.



On connaît l'agréable et coquette petite ville du Câtelet, située sur la route nationale de Saint-Quentin à Cambrai. La rue principale est peuplée de maisons propres et bien alignées. Il se tient là le premier lundi de chaque mois, un marché qui attirait jadis, une grande foule des villages voisins. Le marché existe toujours mais la vogue est passée.

Dans le bas de la ville, vers le pont sous lequel coule muette et silencieuse, la rivière de l'Escaut, se trouve la mairie, l'école et un hôtel très renommé. A dix lieues à la ronde, on en connaissait le propriétaire, M. Prosper Ponthieux, connu plus communément sous le nom de Prosper.

C'est en cet endroit que se réunissent encore aujourd'hui les conscrits. Le tirage au sort a lieu, en effet, à la Mairie, salle de la justice de paix.



On entendait de tous les côtés les sonneries des clairons, les batteries des tambours. La rue principale était pleine de monde. De tous les côtés, les conscrits échangeaient des poignées de mains. Ceux d'Hargicourt, de Villeret, de Levergies, de Magny la Fosse, de Nauroy étaient arrivés. Ceux de Vendhuile étaient venus par Hargival et ceux d'Aubenchoul par la route de Cambrai. Dans les groupes de conscrits, on remarquait des militaires en tenue, des fantassins au shako et à la longue tunique et des artilleurs sanglés dans leur veste très courte et fort étroite.

À la porte de la mairie, deux gendarmes montaient la garde. Les marchands de numéros et de rubans avaient installé leurs étalages et dans quelques instants les conscrits pourraient faire leur choix. La ville du Câtelet est sens dessus-dessous. Les cafés regorgeaient et les conscrits de Lempire selon une vieille habitude, s'étaient rendus chez Louis Charlet, maçon et débitant, dont le café se trouve dans le haut de la ville. En reprenant le chemin de Lempire, tout à l'heure, après le tirage au sort, ils ne manqueraient pas de faire halte chez Modeste Cattenière, tambour de la Compagnie des archers, ancien combattant de la guerre de Crimée. Pour l'instant, il s'agissait de savoir s'ils seraient appelés à tirer des premiers. Pourvu que nous puissions choisir nos numéros, s'écriaient-ils, c'est tout ce que nous voulons.

Un nombreux rassemblement s'était formé devant la mairie. Chacun voulait assister à l'arrivée du sous-préfet et du conseiller général, M. Georges d'Hargival. Non seulement, il y avait là beaucoup de gens du Câtelet mais la plupart des habitants de Gouy étaient venus également et parmi eux le père Petit dit Vigoureux, qui offrait une prise de tabac à ses amis.

Bientôt, le bruit se répandait que le tirage au sort était commencé. Le trottoir était complètement envahi. De temps à autre, un conscrit sortait en criant : 26 ! ou 50 ! ou 75 ! Les numéros s'enlevaient et une heure plus tard, on ne rencontrait plus que jeunes gens enrubannés et portant à leur casquette ou à leur chapeau, le numéro qu'ils avaient tiré au sort. Deux heures auparavant, tout le monde était joyeux maintenant la moitié des conscrits pleurait. De tous côtés, les tambours battaient le rappel, des groupes se formaient par commune et se rendaient les uns à la charcuterie Chuquet, les autres chez Prosper pour déjeuner et à quatre heures de l'après-midi, la ville avait repris sa physionomie habituelle.

À cette heure de la journée, les parents étaient prévenus. Aussitôt après le tirage au sort, des estafettes avaient été envoyées dans tous les villages. Dans les chaumières des pauvres gens comme dans les habitations des fermiers, des cafetiers, des commerçants, les familles s'étaient réunies attendant avec anxiété la bonne ou la mauvaise nouvelle. Dans le premier cas, on s'empressait de préparer un festin pour la rentrée de l'heureux conscrit, dans le cas second, au contraire, on pleurait et l'on criait malédiction. Il faut avoir assisté à ces scènes pour s'en rendre un compte bien exact : les pleurs de la mère, la consternation du père à son arrivée du chef-lieu de canton et bien souvent la désolation du malheureux garçon qui avait tiré un mauvais numéro.

Qu'est-ce que le tirage au sort d'aujourd'hui comparé à celui d'il y a vingt-cinq ans ? Aujourd'hui, tout le monde, à bien peu d'exceptions près, est soldat. Les conscrits quittent leurs parents pour une durée de trois années au cours desquelles de nombreuses permissions leur sont accordées. Autrefois, au contraire, on s'en allait pour sept ans, dans le Midi, en Afrique quand ce n'était pas en Chine, en Italie ou au Mexique. Combien sont restés sept ans sous les drapeaux sans avoir joui de la plus petite permission !



*Plus on tirait un numéro élevé, plus on avait de chance d'échapper au service militaire. On disait alors qu'on avait tiré un « bon numéro ». Les numéros faibles étaient quant à eux appelés des « mauvais numéros ». Lors du tirage, 25 à 35 % étaient généralement recrutés. Cela pouvait monter à 45 % certaines années.*

## LA GUERRE DE 1870

La guerre de 1870-71 a eu, comme toutes les guerres, ses heures tristes et sombres et ses épisodes gais. Le dimanche au cabaret, c'étaient des discussions sans fin. L'enthousiasme des premiers jours avait fait place à une sorte de défiance et d'abattement. Malgré les succès incontestables et immérités de l'armée française, les vieux bonapartistes se laissaient aller à pousser le cri de : Vive l'Empereur !

Notre vieux garde-champêtre, Pierre Leclercq, médaillé de Sainte-Hélène, se signalait parmi ceux qui avaient gardé toute leur confiance dans le succès de nos armes. Il avait fait la campagne de 1813 et se plaisait à raconter les marches, contre-marches et les combats auxquels il avait assisté. Plusieurs fois, il s'était trouvé auprès du grand Empereur qui lui avait paternellement serré la main et donné une tape sur la joue. Son enthousiasme allait jusqu'au délire alors il sanglotait. Les tables du débitant Jean Bray résonnaient sous les coups de poing du vétéran, emporté par la vénération et son amour sans bornes des Napoléon.

Personne, même à cette heure où la France semblait dans des désastres à jamais inoubliables causés par les maladresses du gouvernement impérial, n'eût songé à le contredire. On l'écoutait, on le plaignait sincèrement, du fond du cœur. Les esprits, d'ailleurs, étaient abattus et le découragement presque général.

Après la proclamation de la République et la constitution du gouvernement, à l'aurore d'une nouvelle ère, des commissions municipales provisoires furent instituées partout pour remplacer les maires et les adjoints de l'Empire. Chez nous, les fonctions de maire furent confiées à un de nos plus dévoués concitoyens, Monsieur Tranquille Colnay. Monsieur Isaac Morelle, homme au caractère droit, esprit distingué et libéral fut nommé adjoint. C'était là des choix excellents à tous points de vue et qui furent plus tard ratifiés par les suffrages des électeurs.

L'ennemi avait déjà envahi une partie de l'Aisne, se livrant parfois sur son passage à des actes odieux et révoltants. Les fonctions d'administrateurs n'étaient donc pas sans présenter quelque danger. M.M. Colnay et Morelle, avec un patriotisme auquel tout le monde rendit hommage, n'hésitèrent pas un seul instant à accepter les fonctions que le nouveau gouvernement leur avait confiées. Ils eurent d'abord à se buter au mauvais vouloir de l'ancien maire bonapartiste qui refusait non-seulement de rendre des comptes de gestion mais de remettre aux nouveaux administrateurs les archives communales. Il fallut cependant céder et ce ne fut pas sans protestations. L'ancien maire ne voulait pas reconnaître le gouvernement de la République composé d'un ramassis de chenapans, d'avocats sans cause, de gens sans talent et sans fortune, que sais-je encore ?

L'Assemblée nationale constituée à Bordeaux, prononça la déchéance de la dynastie impériale. Le trône des Napoléon s'écroula sous la réprobation universelle.

Tout ceci est de l'histoire ancienne, dira-t-on. Nous sommes d'accord. Mais il est toujours bon de la rappeler pour l'édification des jeunes qui ne connaissent de la guerre de 1870-71, que ce qu'ils ont lu dans l'histoire de France. Celui qui écrit ces lignes a vu l'invasion, parcouru les champs de bataille de Vermand et de Saint-Quentin et il a assisté à des actes de cruauté et de sauvagerie commis par les hordes allemandes

Pendant longtemps, dans les chaumières, à la flamme claire du foyer, on parla de la guerre. Les réchappés, comme on les appelait, évoquaient leurs tristes souvenirs, les nuits passées à la belle étoile dans les fermes isolées, sans vivres, sans munitions. Les vieux écoutaient, maudissant les rois et les empereurs dont le seul plaisir était de faire la guerre alors qu'ils savaient toujours se mettre à l'abri des balles, des boulets, des obus.

Victor Marquant, qui est originaire de Lempire racontait un haut fait dont les mobilisés de Lempire furent les héros pendant la fatale guerre de 1870-71.

Lempire, qui comptait à l'époque environ 400 habitants, avait vu partir quarante-deux de ses enfants. Douze, faisant partie de l'armée active, avaient pris part aux combats livrés au début de la campagne ou avaient été enrôlés dans l'armée de Chanzy. Deux trouvèrent la mort au cours de la campagne, les autres furent emmenés en captivité en Allemagne. D'autres étaient partis comme mobiles ou mobilisés. Bien que le décret, appelant ces derniers sous les drapeaux, eut été signé le 29 septembre, ce ne fut que vers la Sainte-Catherine que les mobilisés quittèrent le village.

Ce fut une triste journée. On savait par les journaux qui en avaient apporté la nouvelle que les Prussiens avaient tenté de s'emparer de Saint-Quentin et qu'ils avaient été repoussés. On parlait également d'amnistie et de l'organisation de la défense dans le nord par le général Faidherbe. Les bruits les plus divers couraient et un instant on put croire que la fin de la guerre était proche. Toutes ces nouvelles contradictoires eurent pour résultat de rendre quelque espoir aux mobilisés et c'est le cœur gai qu'ils allèrent dire au revoir. L'au revoir traditionnel à tous les habitants du village. Personne ne fut oublié. Nous partons disaient-ils mais avant quinze jours, nous serons de retour. Il ne devait pas en être ainsi.

Les mobilisés de l'Aisne furent enrôlés dans l'armée du Nord. Avec ceux de la plupart des communes du canton du Câtelet, ils furent envoyés à Hautmont, Maubeuge et Landrecies. Ces villes n'ayant pas de caserne, les mobilisés furent logés chez les habitants, Ils ne furent pas malheureux, au contraire. Pendant que leurs camarades du Nord et du Pas de Calais se battaient à Bapaume, à Pont-Noyelle, à Villers-Bretonneux, à Vermand et à Saint-Quentin, les mobilisés de Lempire faisaient l'exercice sous les ordres de chefs improvisés et qui, plusieurs semaines auparavant, commandaient à des domestiques de ferme.

C'est ici que nous voulons placer l'épisode qui immortalisera à jamais les mobilisés de notre village.

C'était un soir, vers 11 heures. On était à la fin de janvier. Le temps était à la gelée et les étoiles brillaient nombreuses, dans un ciel clair. A l'horizon, la lune se levait blafarde, éclairant la ville d'Hautmont, à cette heure plongée dans le sommeil. Au dehors régnait la solitude la plus complète. De temps en temps, le silence était interrompu par des patrouilles circulant à travers la ville. On entendait que les commandements : En avant, marche ! Par file à droite ! Par file à gauche. Un des postes placés à l'entrée de la ville était commandé par le sergent Bray, ancien hussard d'Afrique. Aux avant-postes, le mobilisé Alphonse Choin était de faction. Il faisait les cent pas, le fusil sur l'épaule, songeant à sa payse pendant que son camarade Delattre enfrenant la consigne, dormait la tête appuyée contre une borne.

Tout à coup, au moment où le sergent racontait à ses hommes une de ses aventures d'Afrique, un coup de feu retentit puis un second, suivis immédiatement d'un appel aux armes. En un clin d'oeil, tous les postes furent sur pied, l'arme prête. Delattre qui ronflait comme un orgue, se leva en grognant. Le genièvre et la bière du Nord rendaient la tête lourde et le sommeil profond.

La place fit battre la générale et bientôt toutes les troupes furent sur pied. Dans les rues, ce n'était plus qu'un va et vient de mobilisés cherchant leurs compagnies. Les habitants effrayés étaient sortis, prêts à se joindre à la garnison pour défendre la ville. Les bruits les plus divers circulaient mais personne ne savait au juste ce qui se passait. Par contre, tout le monde croyait que les Prussiens étaient aux portes de la ville.

Pendant ce temps, le sergent Bray s'était avancé près du factionnaire qui lui avait montré au loin dans les champs, un objet brillant et qu'il affirmait être un casque de prussien. Instinctivement, le factionnaire avait rechargé son fusil. Les troupes arrivaient au pas de course. Une compagnie se déploya en tirailleurs et s'avança dans la direction de l'objet qui reflétait les rayons pâles de la lune. Les soldats s'arrêtèrent à portée de fusil et une décharge générale éclata.

L'objet n'avait pas bougé de place. Alors, l'ordre fut donné de charger à la baïonnette. Les mobilisés prirent les pas de gymnastique et dans un élan sublime s'apprêtaient à massacrer les Prussiens qui avaient osé s'approcher de la ville.

Quand ô stupéfaction ! On reconnut que l'objet contre lequel Choin avait tiré deux coups de fusil n'était autre qu'un bracelet double laissé dans les champs par un cultivateur.

Un rire général éclata. Les soldats rentrèrent précipitamment à Hautmont et chacun s'en fut se coucher en maudissant le factionnaire qui avait troublé le repos des habitants. Ceux-ci d'ailleurs prirent la chose gaiement, satisfaits d'apprendre que les Prussiens étaient encore loin.

Pendant plusieurs jours, on ne parla en ville que de cette aventure. Choin était content : c'était la première fois qu'il se servait d'un fusil, « J'ai pressé la détente en fermant les yeux, Paf ! Rien n'est resté dans le canon ! ». Quelques jours plus tard, la paix fut conclue, les mobilisés de Lempire rentrèrent au village, rapportant du tabac de contrebande acheté à vil prix sur la frontière.

Les soldats de l'active avaient donné de leurs nouvelles. Presque tous avaient été prisonniers. Deux seulement avaient été victimes de la guerre. L'un d'eux Sévère DIART, 26 ans, soldat au 3<sup>ème</sup> régiment de lanciers est décédé le 6 janvier 1871, à l'ambulance Bary au Mans.

Les diplômés et médailles de 1870, en sont titulaires :

BRAY Eugène Léon, soldat au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie  
CHOIN Eugène Théophile de Lempire, soldat à la garde nationale mobile de l'Aisne  
HOCQUET Victor Léon Édouard, soldat au 32<sup>e</sup> de ligne



# LE COUP D'ÉTAT DU 16 MAI 1879

Comment nous l'avons appris ?

Le maréchal de Mac Mahon, président de la République, succédant à M. Thiers, avait tout de suite inspiré de la méfiance aux républicains. Dans nos campagnes, on ne l'aimait pas. On savait qu'il s'était montré piètre manoeuvrier pendant la guerre de 1870, on le considérait comme un agent des régimes déchus. Les bonapartistes ne cachèrent pas au lendemain de son élection qu'ils considéraient la République comme irrémédiablement perdue et ce fut, chez eux, une explosion de joie lorsque M. Thiers descendit du pouvoir.

On l'appelait Mac Mahon tout court et son nom donnait lieu à des plaisanteries. Ces plaisanteries, on ne les risquait pas en public, par crainte des dénonciations. Tous les républicains étaient traités de rouges, de partageux, de voleurs et d'autres épithètes.

Jusqu'au moment où il donna sa démission, les bonapartistes crurent que Mac Mahon replacerait de sa propre autorité sur le trône impérial écroulé à Sedan, le jeune prince Victor Napoléon. Cependant, la constitution républicaine fut votée et l'assemblée nationale élue en 1871 se dispersa. Le pays consulté nomma une chambre où les républicains étaient en grande majorité. Partisans et adversaires de la République attendirent anxieux, se demandant quelle attitude allait prendre le maréchal. Les bonapartistes s'attendaient à un coup d'état. Le moment était venu de balayer toute cette racaille. Les républicains, de leur côté, n'étaient nullement décidés à céder un pouce du terrain conquis.

Les choses en étaient là lorsqu'on apprit par le facteur du Câtelet desservant Lempire après Bony et Gouy, que le ministre Jules Simon était renversé. Les nouvelles, bonnes ou mauvaises, étaient toujours apportées par le facteur. À l'époque bien peu de gens lisaient les journaux. Le facteur était considéré comme un personnage au courant de toutes les nouvelles, des intrigues et même des dessous de la politique. On attachait une grande importance à ses paroles. Un doute était-il émis ? On s'empressait d'ajouter : c'est le facteur qui l'a dit et cela suffisait.

Les temps sont bien changés. Aujourd'hui, le journal pénètre partout. Les nouvelles sont rapidement répandues aussi bien par la presse de province que par la presse de Paris. Le facteur ne remplit le rôle de messenger mais celui beaucoup plus simple de distributeur.

C'est donc par le facteur que nous avons appris la chute du premier ministre républicain. L'émotion fut grande parmi les républicains. La nouvelle fut vite connue de tout le village. Le soir, nous nous trouvions réunis chez le père Clébert pour causer de la situation. La maison du père Clébert, aux plafonds bas, aux murs blanchis à la chaux se composait de trois pièces où l'on accédait de plein-pied. Le mobilier était rudimentaire. Aux murs, les portraits de Thiers et de Gambetta. Dans un coin, la vieille horloge battant sa cadence éternelle. Deux clous fichés dans la grosse poutre du plafond supportaient un vieux fusil à deux coups. Deux tables, quelques chaises et un antique rouet complétaient le mobilier.

Le père Clébert avec sa face large, complètement rasée, ses yeux vifs et pétillants de bonhomie, son franc et large sourire était un homme de bon sens, au caractère droit et loyal, aux idées vraies et justes. Sa seule passion était la lecture des grands écrivains : Voltaire, Diderot, Victor Hugo. C'était aussi un grand amateur de Molière dont il connaissait toutes les œuvres.

Adversaire des régimes autocratiques, le père Clébert avait combattu l'Empire à qui il reprochait surtout ses guerres aussi meurtrières qu'inutiles. Ses idées sur ce point étaient partagées par la majorité des habitants du village. Les habitants avaient pris goût à la politique. Ils attendaient non sans impatience l'établissement définitif d'un régime devant nous assurer la paix.

Ces réunions avaient lieu généralement le lundi soir. Il y avait là : Pierre, Adhémar, Armand, Joseph, et le vieux père Choin. On y commentait les discours de Gambetta et des chances du parti républicain.

Lorsque chacun avait donné son avis, le père Clébert intervenait pour demander ce que pensait de tout cela le *Guetteur* (*journal de Saint-Quentin*). Alors, Joseph prenait la parole. Il faisait souvent le voyage de Saint-Quentin et en rapportait des impressions toujours intéressantes. Le vieux père Choin, la bouche ouverte, les yeux agrandis l'écoutait avec attention. « Tu parles comme un orateur » disait-il.

La nouvelle du coup d'état réunit ce soir-là, à la veillée, tous les amis du père Clébert. L'un avait apporté la *République Française*, journal de Gambetta. Après la lecture des débats de la Chambre, il y eut un long silence interrompu seulement par le rouet de la vieille Marianne. Ce fut le vieux père Choin qui le premier prit la parole pour donner son avis. Il était indigné : « Ce sont des scélérats. Les monarchistes veulent l'anéantissement du peuple, ils veulent le réduire à la misère, l'empêcher par tous les moyens d'exprimer son opinion. Mais, patience, nous aurons notre tour. Ah ! Les gueux, les gueux ! Ne pouvait-il s'empêcher de s'écrier ».

La petite réunion s'entretint pendant plus de deux heures de l'évènement et l'avis général fut que bientôt les électeurs seraient de nouveau convoqués pour nommer les députés. Nous avons nommé des républicains, s'écria Pierre, nous les avons nommés contrairement à l'avis de Mac Mahon et de son entourage. Ils ont beau faire, ni les menaces, ni les intimidations ne nous feront changer d'opinion et au lieu de 363 républicains, nous en élirons 400.

C'est sur ces mots que la réunion se sépara. La prédiction de Pierre se réalisa. La chambre fut dissoute et malgré les gendarmes, malgré les garde-champêtres, malgré les anciens maires de l'Empire devenus les agents très actifs du gouvernement du 16 mai, les républicains triomphèrent.

Mais, revenons à notre facteur. Les facteurs sont des gens discrets. Celui de Lempire était considéré comme une sorte de personnage important, passant pour connaître bien des secrets et être au courant de bien des évènements. S'il ne savait tout, il devait tout savoir. Et lorsqu'à une question indiscrète, il répondait par un sourire ou un hochement de tête, on en concluait toute sorte de mystère.

C'est par lui que nous avons appris la mort que celui que dans nos campagnes, on persistait à appeler le prince impérial et à l'époque, la nouvelle fit grand bruit. Comment la connaissait-il la nouvelle alors que tout le monde l'ignorait ? De temps en temps, on apprenait par lui qu'un grand débat avait eu lieu à la Chambre et un jour ou deux plus tard, les journaux en apprenaient les détails.

Le père Clébert habitait une petite maison basse située dans le haut du village et inefficacement protégée contre les vents d'ouest par une haie mal entretenue. De cet endroit, on distinguait parfaitement tous les villages des alentours. Dans les jours sombres de l'hiver, le vent soufflait avec rage et j'entends encore sa musique ronflante dans la cheminée, dans la toiture et dans la porte dont les panneaux étaient disjoints par le temps. Il faisait bon se chauffer près du poêle dont les ronflements alternaient avec ceux du vent. Le père Clébert avait toujours le tisonnier à la main. Quoique vêtu de cinq ou six gilets, il avait toujours froid car il était très frileux.

Autour du poêle, formant le cercle, étaient réunis Pierre, Adhémar, Joseph, Armand dont les cheveux taillés à la brosse avaient pris la forme de crins de sanglier. On l'avait toujours connu ainsi. Lui-même, racontait volontiers qu'il n'avait jamais eu ni casquette, ni chapeau. Il allait toujours tête nue dans ses voyages à Vendhuile, à Villers-Guislains, à Epehy ou à Hargicourt. Il parlait même d'aller ainsi à l'exposition universelle. C'était un homme quelque peu original.

Il y avait encore parmi les habitués, un vieux cousin du Père Clébert qui, après avoir longtemps habité à Epehy, était revenu au village natal. Il n'était connu que sous le nom Ch' Coucou qui lui avait été donné dès son plus jeune âge, on ne sut jamais pourquoi. Dans beaucoup de villages, l'habitude de donner des surnoms n'est pas encore passée. Au Ronssoy, par exemple, il est peu de personnes qui n'aient un surnom. C'est là une singulière manie, une habitude stupide qui ne disparaîtra pas de sitôt.

Ch' Coucou habitait un misérable logis bâti au milieu d'un jardin et qui, en hiver, présentait un aspect triste et désolé. Il vivait seul. Ses repas, il les prenait chez une parente fort peu experte en cuisine et dont il aimait à se plaindre : « On n'a pas idée de la façon dont elle prépare ses repas. Ainsi, hier, elle m'a fait une omelette qu'elle a salé seulement après l'avoir servie. J'ai beau lui faire observer que le sel se met au moment de battre les œufs, elle ne veut rien entendre. Je ne mange rien de bon. Ah ! Si j'étais riche ! ». C'était toujours par ces mots qu'il terminait ses lamentations quotidiennes. S'il avait été riche, Ch' Coucou se serait procuré une cuisinière de premier ordre et il aurait fait d'excellents repas comme chez Prospère au Câtelet. Ce à quoi, le père Clébert qui était un homme de grand bon sens, répondait : Il y a des gens qui mangent pour vivre mais toi, tu vivrais pour manger. Et le pauvre vieux de répliquer : Je ferais comme tous les riches. Malheureusement, je suis pauvre et quand je déjeune avec du fromage et une chope de bière, je suis le plus heureux des hommes, je crois que je suis à la fête du Câtelet.



Malgré son âge avancé, Ch' Coucou avait encore un solide appétit. Lorsqu'au repas du soir, il arrivait chez le Père Clébert, apportant un énorme morceau de pain, chacun le regardait manger avec plaisir. Il découpait son pain par tranches, du haut en bas, et prenant le morceau, il l'introduisait souvent avec difficulté dans sa bouche. Puis fermant ses mâchoires, il mastiquait. Les yeux lui sortaient de la tête. Le pain, souvent sec, passait difficilement dans sa gorge, alors il allongeait le cou à plusieurs reprises pour faciliter le passage. C'est maintenant qu'il me faudrait une chope de bière. Ah ! Si j'étais seulement député ! C'était toujours les mêmes lamentations.

Ch' Coucou avait fini par s'intéresser à la politique car chez le Père Clébert, on en parlait beaucoup. Des conciliabules avaient lieu chez l'ancien maire et l'on y avait annoncé sérieusement le rétablissement de l'Empire. Mac Mahon l'avait promis et les troupes étaient prêtes à marcher contre les républicains qui n'étaient que des révolutionnaires et des partageux. Rassurez-vous, disait le Père Clébert, avec Mac Mahon nous n'avons rien à craindre. Il ne viendra pas plus à bout de la république qu'il n'est venu à bout des Prussiens. Durant une heure ou deux, on discutait avec animation des événements politiques. Chacun émettait son opinion. La lutte allait s'engager plus chaude, plus ardente que jamais, malgré les sous-préfets, les gardes-champêtres et les gendarmes qui étaient presque tous des bonapartistes.

Ch' Coucou écoutait, la bouche ouverte, ne perdant jamais un mot de la discussion. Il aimait à parler de Gambetta et il était persuadé que le grand tribun s'intéressait aux réunions qui avaient lieu chez le Père Clébert. Gambetta sait que nous sommes là, disait-il avec animation, il sait que nous ne lâcherons pas d'une semelle. Et Armand répliquait : Gambetta, je lui ai encore écrit hier, il sait tout ce qui se passe ici. Armand se vantait car il ne savait ni lire, ni écrire mais il avait l'habitude de parler de Gambetta comme de quelqu'un que l'on voit souvent, avec lequel on est intimement lié.

Plus tard, Armand voulut s'abonner à la *République Française*. Pour que nous soyons exactement renseignés sur les événements, je vais prendre un abonnement au journal de Gambetta dit-il un soir où l'on avait beaucoup parlé du discours que le grand homme d'état avait prononcé à Lille. Et le lendemain, me prenant à l'écart, il me dit : Ecris à Gambetta de ma part et demande-lui de m'envoyer son journal. J'écrivis, non à Gambetta mais au directeur du journal et pendant deux mois, Armand qui ne savait pas lire, reçut gratuitement la *République Française*. A partir de ce moment, il se crut un véritable personnage.

Avec Pierre, la discussion prenait une tournure beaucoup plus sérieuse. Pierre était un homme réfléchi, froid, observateur, ne parlant jamais à la légère, exposant ses idées sans passion, avec un calme parfait. C'était un homme ayant une connaissance approfondie des hommes et des choses. Il était pour toutes ces raisons, estimé du Père Clébert qui le considérait comme un homme sûr, d'un dévouement absolu et d'une probité parfaite. Aucune décision n'était prise avant que Pierre eût donné son avis et il était toujours écouté. Il était loin de s'exagérer l'importance que pouvaient avoir les réunions chez le Père Clébert mais il estimait que si, dans chaque village, il y avait eu des réunions de cette nature, le parti réactionnaire ne se serait pas montré si arrogant.

# HISTOIRES DE MAURICE THIÉRY

## HISTOIRE D'CACHEU

Un grou cultivateur picard, viux cacheu, donnoit dergnièrement à l'ouccasion delle cache à l'quelle il avoit invité plusieurs amis, un grand dîner.

Naturellement, comme ein l'peinse bien, chés histoires les plus estraordinaires arrivées à des cacheux étaient racontées et s'chuyaient sans arrêt. Enfin, ch'moîte delle mason qui jusque-là, par poulitesse pour ses invités, n'avoit coire rien dit, est eingagi à raconter à sin tour chouqu'il a pu li arriver d'drôle ou d'curieux dains l'courant d'ses nombreuses ennées d'cache.

- Et bé ! Qui dit, apris avoir foit là siennant d'cherchi dains s'mémoire, j'm'souviens d'avoir un bieu jour, d'un seul keup d'fusil, einlevé l'éraille eintchère et l'patte d'drière d'un yève.

- Ch'est impoussible, qu'i's s'mettent à cryi tertoutes. Qu'meint qu'vous avez foit ?

Ch' conteux s'taisoit, l'air embarachi d'avant d's explications à fournir. Mais s'adrechant à sin fiu, un grand jonne homme d'dix-sept ans qui s'tenoit à un bout d'tave sans dire un mout. I' li demande :

- Charles, t'rappelles-tu qu'meint que j'mi sus pris ?

- J'crois bien, papa, qui répond ch'jonne homme apris avoir cherchi ène minute dains s'tête. Vous ne vous souvenez donc pount qu'vous avez tiré juste ou moumeint où l'l'bête a s'grattoit s'n éraille avu s'patte d'drière ?

## PAS SI BÊTE QU'EIN L'PEINSE

Un viux marchand d'léguèmes qui menoit un viux bourrique attelé à ène tchote kerriole chuyoit un route quand i'vient à foire l'reinconte d'deux hommes assez bien habillis et qui paraissaient être des voyageurs d'coumerce ou bien des coumis d' fabrique. Ou moumeint qu'i l'zerjoint, sin bourrique s'met à braire d' tous ses forches.

Chès deux hommes voulant s'moqui de ch'marchand, l'un d'eux li dit :

Pourquoi donc vous laissez qu'cryi vou beudet comme cha ? Vous n'pouvez pount li donner chou qu'i li feut ?

Ch' marchand qu'étoit long d'ête oussi nayn que l'pensaient chès deux étourgneux, y eu répond :

Min bourrique est si conteint d'reincontrer ses frères, qu'i n'sait qu' meint foire pour vous moutrer s' gaité. Ch'est pour cha qu'oussitout qu'i vous a eu vus, il a eintonné un air de s'fachon pour vous dire bonjour.

# LA COMPAGNIE D'ARC

## DE LEMPIRE



Une des plus anciennes des compagnies d'arc de l'arrondissement de Saint-Quentin est assurément la compagnie de Lempire. Beaucoup de communes du canton du Câtelet possédaient des archers organisés en compagnies. Les vieux racontaient qu'au temps de la révolution, elle avait pour connétable, Monsieur le marquis de Vendeuil, seigneur du Ronssoy.

Le jeu était alors installé sur la lisière du bois dit de Fay longeant la rue principale. Ce bois était adossé au village sur toute sa partie ouest. Chaque dimanche, le marquis honorait le jeu de sa présence.

A l'époque, la compagnie était nombreuse et ses membres étaient assidus au jeu. De deux heures de l'après-midi à la chute du jour, les parties succédaient aux parties. Bien souvent, on tirait de l'arc à la lueur des torches. Puis, le marquis mourut. Le bois fut vendu par petites parcelles et défriché. Ensuite, la compagnie dut transporter le jeu chez un débitant, Jean Bray, où il demeura jusqu'en 1871. Le débitant, dans un but louable autant qu'intéressé, mit une partie de son jardin à la disposition de la compagnie. Le père Charles Brunel était l'âme de la société. Il en fut pendant longtemps connétable et lui donna une grande impulsion.

Cette compagnie de Lempire fut l'une des plus brillantes de la région. Elle devint célèbre à cause de ses marqueurs car toute bonne compagnie doit posséder un marqueur avec un uniforme.

C'est à cette époque que nous avons vu le marqueur, *èche merqueu*, réintégré dans ses fonctions originales. Vêtu d'un superbe vêtement en indienne bariolée, le marqueur remplissait en quelque sorte le rôle de bouffon. Armé d'une palette, sorte de petite pelle ornée d'une étoile, le marqueur indiquait au tireur, l'endroit où il devait lancer sa flèche. Si le tireur était habile, s'il gagnait la partie ou simplement si sa flèche était lancée à l'endroit désigné, le marqueur exécutait une danse et finalement se roulait dans l'allée du jeu.

Le rôle de marqueur a été tenu d'abord par un vieux célibataire du nom d'Ancelin puis par le père *Gégé* puis enfin, et ce fut le dernier, par un nommé Loutte dit *Mon Garçon* du Ronssoy.

Comme il n'avait aucun goût pour les costumes de cirque, il adopta l'uniforme suivant : pantalon rouge, tunique d'infanterie, épaulettes de pompier et chapeau de gendarme. Lorsqu'il arrivait le dimanche après-midi, les enfants rentraient dans les maisons. Il n'y avait pas à vingt lieues aux alentours, un homme portant un uniforme aussi extraordinaire. *Mon garçon* prenait ses fonctions au sérieux. Il était à la fois grotesque et solennel. Il effrayait les enfants mais il faisait la joie des archers. Il buvait sec. Un marqueur a le privilège de boire au frais de la Compagnie et lorsque les parties étaient terminées, sonnait l'heure des chansons. *Mon garçon* y allait de sa petite et vieille ritournelle.

Une de ses premières sorties fut pour le *geai* de Villeret. Lorsque la Compagnie d'arc avec mon garçon en tête, défila dans les rues d'Hargicourt, précédant le tambour, armé de sa palette et exécutant des entrechats chorégraphiques, tous les habitants surpris et émerveillés sortirent dans la rue. Un jour, une nuit plutôt, en revenant du *geai* d'Honnecourt, le marqueur, qui avait beaucoup trinqué en l'honneur du gagnant, s'égara dans un champ à proximité de la ferme du Petit-Priel. Il s'empêtra si bien qu'il finit par tomber et quelques instants après, à s'endormir. Des ouvriers agricoles le découvrirent le lendemain. Son costume bizarre les effraya à tel point qu'ils coururent à la ferme.

- Vite, Monsieur Audin, venez ! Nous venons de voir une drôle de bête dans votre champ. Monsieur Audin prit son fusil et suivit ses ouvriers qui avançaient prudemment pour ne pas réveiller la bête. Monsieur Audin reconnut tout de suite le marqueur qu'il avait vu passer la veille avec la compagnie d'arc. Il le réveilla doucement et tout le monde rit de l'aventure.

La compagnie avait deux fêtes annuelles :

La première, la plus importante, était le tir du *geai*. Elle avait lieu le deuxième dimanche de mai. Le tir de l'oiseau du *rossignol* avait lieu invariablement le jour de l'Ascension.

La compagnie d'arc de Lempire possédait, comme de juste, un drapeau représentant Saint Sébastien. Ce drapeau usé par le temps fut remplacé dans les dernières années de l'Empire par celui de la commune, que le maire, désirant s'attirer les bonnes grâces des membres de la compagnie, mit gracieusement à leur disposition. Mais ce drapeau était insuffisant et plusieurs années, après la guerre, à la suite de démarches réitérées, Monsieur F. Malézieux alors député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Saint-Quentin mit une somme à la disposition de la Compagnie et celle-ci chargea un peintre du Ronssoy de représenter sur une toile le martyr de saint Sébastien. Il nous semble voir encore le saint, la poitrine nue, percée de flèches, les yeux rougis par la douleur et les larmes tournés vers le ciel comme pour implorer un sauveur. Le drapeau fut béni en grande pompe à l'église. Mais il était loin de plaire aux vieux archers.

Cependant, faute de grives, on se contente de merles, et puis, on ne pouvait exiger un chef-d'oeuvre d'un simple peintre de campagne dont le talent s'exerçait à peindre des enseignes de cabaretier.

La Compagnie fêtait régulièrement, chaque année, la Saint-Sébastien. Ce jour-là, les archers se rassemblaient au jeu d'arc. À l'heure fixée pour la messe, ils se rendaient à l'église tambours et drapeau en tête, l'arc sur l'épaule. La Compagnie se réunissait ensuite au siège du jeu pour entendre le compte-rendu de la situation financière. Puis, avait lieu l'élection du capitaine et du connétable. Le soir, un banquet réunissait tous les membres de la Compagnie.

En 1863, lorsqu'il s'agit d'élire un membre du corps législatif en remplacement de Monsieur de Cambacérès, démissionnaire, la commune de Lempire vote en grande majorité pour Monsieur Malézieux. Lorsqu'on apprit le lendemain, le succès remporté par Monsieur Malézieux, la Compagnie, dans un élan patriotique, se rendit tambours et drapeau en tête au Petit-Fresnoy, pour prendre part à la belle et imposante manifestation qui eut lieu ce jour-là et que n'ont pas oubliée les vieux républicains des cantons de Saint-Quentin, Vermand et le Câtelet.

La commune d'Hargicourt où notre vénérable sénateur compte tant d'amis dévoués, fêta elle aussi, l'élection de Monsieur Malézieux. Le maire, en voyant passer notre belle Compagnie d'arc, eut un geste que n'aurait pas renié le général Cambronne, d'illustre mémoire ? Mais les maires de l'Empire étaient loin de représenter l'opinion de la majorité des électeurs. Celui de Lempire en voulût longtemps à la Compagnie d'arc qui avait commis le crime de manifester en l'honneur de Monsieur Malézieux. Mais rien n'y fit : les archers demeurèrent fidèles à leur député.

En 1867, le jeu d'arc était toujours installé chez le cabaretier Jean Bray. La compagnie continuait à se signaler par ses succès dans le canton du Câtelet. Notre instituteur Monsieur Quévieux, en faisait partie. Cette année-là, le jour de l'Ascension, la Compagnie était réunie pour le tir de l'oiseau. Le *Rossignol* qu'une habile couturière du Ronssoy avait orné de soie et de rubans, avait été fixé sur une perche et placé ensuite au sommet d'un arbre.

Le tambour et le porte-drapeau étaient à leur poste, à quelques pas de l'arbre. Après le tirage au sort destiné à fixer le rang suivant lequel on devait prendre part au tir, le signal fut donné. Chaque fois, qu'une flèche frôlait les ailes de l'oiseau, le tambour faisait entendre un roulement. Tout à coup, une clameur se fit entendre dans la foule, toujours nombreuse en cette occasion. L'oiseau venait de dégringoler et l'heureux gagnant, le roi du jour, était notre instituteur. Peu s'en fallut qu'on ne le portât en triomphe jusqu'au cabaret et ensuite à sa maison. Le tambour se mit à battre le rappel et les archers quittèrent le jeu pour aller boire à la santé du nouveau roi.

Ah ! ce fut une belle fête, que nous autres écoliers, n'avons jamais oubliée. Le lendemain matin, en pénétrant dans l'école, nous vîmes l'inscription suivante tracée à la craie sur le tableau noir :

Vive le roi ! Vive le roi !  
Ma femme est de la partie d'arc.  
Vive le roi ! Vive le roi !  
Ils ne sont pas trop de trois !

Qu'est-ce-que ces vers dont la rime n'était pas trop riche, pouvaient bien signifier ? Bientôt, Monsieur Quévieux parut. Un sentiment de joie inexprimable se peignait sur ses traits. D'un geste, il nous montra l'inscription du tableau : C'est une énigme, s'écria-t-il. Quelqu'un de vous peut-il la deviner ? Personne ne répondit. Brutes que vous êtes, reprit-il, vous ne devinez pas qu'il s'agit de moi, de ma femme et de l'oiseau ? Et il quitta l'école. Nous ne le revîmes plus de la journée.

Mais la plus belle cérémonie était celle du *geai*. Cette fête avait lieu le deuxième dimanche du mois de mai. Ce jour-là, de grand matin, les archers se mettaient à la besogne : les uns rempaillaient les buttes pendant que les autres nettoyaient l'allée du jeu. Ce travail terminé, on tirait de l'arc jusqu'à midi. Les cartons avaient été préparés chez le connétable Charles Brunel. À midi,

tout était prêt. Vers une heure, alors que la plupart des archers étaient encore à table, le tambour battait le rappel dans toutes les rues du village. On ne fréquente pas pendant des années les compagnies d'arc sans s'y créer des amis, aussi y avait-il toujours des invités pour le dîner. Ceux-ci arrivaient isolément, l'arc sur l'épaule et se rendaient chez leur hôte. À deux heures, les archers étaient réunis au grand complet au jeu d'arc pour une longue après-midi.

Le nommé Loutte, dit *Mon Garçon* était à son poste. Les tambours se faisaient entendre à l'entrée du village. C'étaient les compagnies qui annonçaient leur arrivée. Alors, le tambour de la Société de Lempire allait au-devant avec le drapeau suivi d'une délégation d'archers. On se serrait la main et le cortège revenait au jeu d'arc dont il parcourait l'allée au son d'une batterie spéciale.

La compagnie d'arc de Vendhuile avait à l'époque pour tambour, un pauvre hère du nom de François, marchand de médailles et pèlerin à ses heures. François avait pour habitude d'embrasser les drapeaux représentant le martyr de Saint Sébastien. Un jour où il embrassait le drapeau d'une compagnie des environs, un mauvais drôle lui asséna, de l'autre côté de la toile, un formidable coup de poing qui mit le nez du pauvre pèlerin en compote.

Mais revenons à notre fête. Vers quatre heures, lorsque toutes les compagnies étaient arrivées, l'on se rendait en procession avec les tambours, les drapeaux et le marqueur chez M. le maire à qui le connétable offrait *le coup du seigneur*. Le maire désignait alors l'un des membres de la compagnie qui devait tirer une fois pour lui. C'était presque toujours au père Allot, un survivant du siège d'Anvers et l'un des meilleurs tireurs (il le croyait du moins) que cet honneur était dévolu.

C'est alors seulement que les parties commençaient. D'abord, la partie d'honneur entre la compagnie de Lempire et toutes les compagnies présentes. Ensuite, *on tirait le geai*. Une foule nombreuse se tenait près du jeu. Les femmes des archers étaient là en majorité. Dans le cabaret, les tambours laissaient entendre des roulements assourdissants. Il y avait parfois lutte entre eux. La compagnie de Villeret possédait un maître en l'art de battre les ra et fla, aussi les tambours des autres compagnies faisaient-ils tous leurs efforts pour l'imiter.

Le tir du *geai* demandait parfois un temps assez long car des contestations se produisaient fréquemment et les archers juriconsultes étaient appelés à donner leur avis. Il se produisait aussi de violentes disputes surtout lorsque les têtes étaient un peu échauffées par la bière du Nord.

Ce jour-là, l'affluence était grande autour du jeu lorsque la compagnie de Lempire se disposa à prendre part au tir du *geai*. De tous côtés, on escomptait à l'avance les chances de succès, un tel a gagné la partie d'honneur, tel autre a mis plusieurs fois dans le noir. Bref, on était à peu près sûr de remporter la victoire.

La première flèche fut envoyée par Tiot Charles dont le bras gauche était ficelé comme un jambonneau. Puis vinrent les tireurs médiocres. Tout à coup, un grand silence se fit. Il ne restait plus que deux tireurs. Le père Lefèvre et le connétable Charles Brunel. On aurait entendu un hanneton bruire dans l'air lorsque le père Lefèvre lança sa flèche. Tous les archers se précipitèrent vers la butte car l'obscurité était complète. Déception ! Il s'en fallait de deux millimètres à peine pour avoir gagné. Mais il restait le père Brunel.

Le marqueur s'avança majestueusement en face de la butte et appliqua sa palette au beau milieu du carton puis se retira. Le père Brunel plaça méthodiquement la visière de sa casquette sur

l'oreille gauche et tendit son arc. Le moment était solennel. Un coup sec se fit entendre, au même instant des cris et des vivats éclatèrent pendant que *Mon Garçon* exécutait des danses et des cabrioles. Le père Brunel avait gagné le *geai*.

En un clin d'oeil, quatre bras vigoureux saisirent le vieux connétable dont le visage était affreusement pâle et le portèrent en triomphe. Le cabaret s'emplit peu à peu, on trinqua à la santé du gagnant puis on le reconduisit à son domicile où les tambours firent entendre leurs roulements sonores.

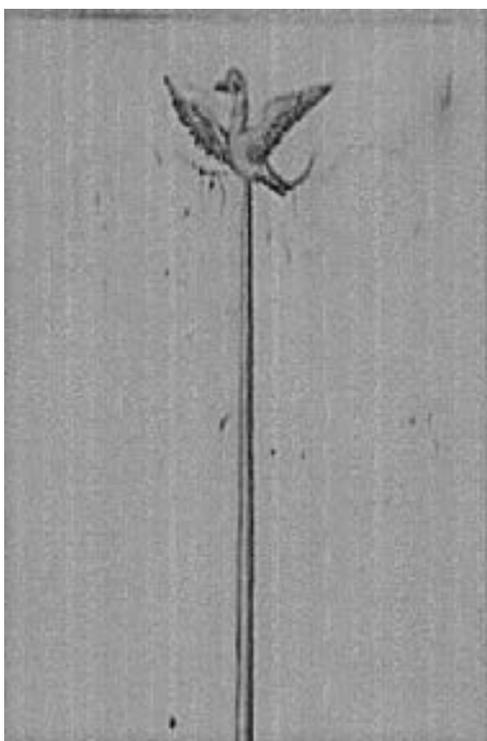
À neuf heures, toutes les compagnies étrangères avaient quitté le village. Mais, il n'est pas de si petite fête qui n'ait son lendemain. Le lundi, les archers se rendirent au cabaret.

Interrogez les vieux, ils vous diront : Ah ! C'était le bon temps alors.

Il n'y avait guère que les archers et les membres de leur famille qui fêtaient le lundi *du geai*. Bien souvent, l'oiseau était placé au milieu de la table sur une bouteille et la plupart des femmes des archers venaient le voir.

-Quoi qu'chest qu'vous disez d'nou ésieu  
- Est-y bieu ? Hein ?

La journée se passait ainsi. Le mardi matin, on plaçait l'oiseau sur le buffet où tout le monde pouvait l'admirer pendant une année entière. Hélas ! Ces temps sont loin. Les vieux archers sont morts et la compagnie de Lempire qui fut si brillante, n'existe plus.



# L'ÉCOLE

Ce fut vers 1825 que Lempire eut son premier instituteur. Il s'appelait Monsieur Monoury. À cette époque, la classe se faisait chez Jean Bray, aubergiste et débitant de boissons.

Monsieur Monoury ne recevait aucun traitement. Il vivait misérablement des aumônes que lui faisaient les parents de ses élèves. Chaque vendredi, l'instituteur portait l'eau bénite dans les maisons. Il recevait en échange du pain, de la menue monnaie, des pommes de terre, des légumes.

En 1830, il fut remplacé par Constant Milan. La classe fut installée chez un tisseur Jérémie Ancelin dit Louis Mimi qui habitait une pauvre bicoque couverte en paille et dont la façade était percée de deux fenêtres basses et étroites garnies de carreaux verdâtres et dépolis.

Deux ans plus tard, Constant Milan fut remplacé par Monsieur Dupuis du Ronssoy. La classe fut réinstallée chez Jean Bray. Monsieur Dupuis conserva ses fonctions jusqu'en 1838. En 1833, l'instituteur fut dispensé de la distribution d'eau bénite du vendredi. La commune lui alloua une indemnité fixe de 200 francs.

En 1838, Monsieur Wagny fut nommé instituteur à Lempire. L'école fut alors transférée chez Louis David. Monsieur Wagny était célibataire, n'ayant personne pour les travaux du ménage, il prenait ses repas à tour de rôle chez tous les habitants du village indistinctement. On l'avait surnommé *Le Gourmand* à cause de son appétit.

Il fut remplacé en 1840 par Monsieur Quesnay qui resta en fonction jusqu'en 1842, époque à laquelle fut nommé Monsieur Quévreux.

En 1852, Monsieur Quévreux transporta l'école dans sa maison. Pendant vingt ans, Jean-Baptiste Quévreux s'est dévoué corps et âme à l'instruction des enfants. Quévreux acquit par suite une juste renommée dans les environs. Sa classe, toute petite, comptait des élèves des villages environnants et le village du Ronssoy, bien que situé dans la Somme, lui envoyait un contingent sérieux d'élèves. Monsieur Quévreux exerça ses fonctions pendant fort longtemps, jusqu'en 1869.

Son départ obligea la commune à chercher un nouveau local pour y faire la classe. Elle avait été transformée dans un pauvre bâtiment sans air et presque sans lumière où les enfants entassés pêle-mêle durent suivre anxieux pendant les premiers jours, le nouveau système d'éducation et les nouveaux règlements apportés par Monsieur Charon.

La tâche que Jules Alype Charon avait à remplir était lourde car il succédait à l'un des plus brillants instituteurs. D'un naturel froid, sévère même, réservé avec ceux qui l'approchaient pour la première fois, Charon n'en était pas moins doué de solides qualités de cœur. Sans se décourager, fort de sa jeunesse, de sa bonne volonté, de sa force, le successeur de Monsieur Quévreux se mit au travail.

Le nouvel instituteur introduisit pour la première fois la chanson dans l'école. Il distribuait fort peu de besogne aux élèves mais il exigeait une parfaite assiduité dans les travaux. Il s'attachait surtout à l'écriture qu'il voulait belle, allongée, l'écriture française à laquelle on substitua depuis l'écriture flamande.

Charon exerça fort peu de temps à Lempire. Toutefois, il s'y maria le 1<sup>er</sup> août 1870 avec Elodie Rosalie Alphonsine Leclercq, fille de Médard Leclercq, fabricant de tissus et maire du village

Vers 1873, sous l'administration de Tranquille Colnay, maire à cette époque, une école fut construite qui a coûté une dizaine de mille francs. La commune n'était pas riche. Elle avait une école mais pas de salle de mairie. Les conseillers municipaux n'avaient ni une chaise pour s'asseoir, ni une table autour de laquelle ils pouvaient se réunir pour délibérer. Ils s'asseyaient sur le banc des élèves avec le maire et l'adjoint. Plus tard, la commune fit l'achat d'une douzaine de chaises et d'une table.

En octobre 1874, Charles Eugène Bleuze, instituteur à Lempire est nommé à Vaux-Andigny. Puis Emile Lefort, maître d'études au collège de La Fère est nommé instituteur à titre provisoire à Lempire.

En 1881, Monsieur Poiret était installé à Lempire. En 1891, au décès de sa fille Ozanime, dans des circonstances tragiques, il exerçait encore ses fonctions.

Suite à la loi du 28 mars 1882, une commission municipale est créée dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles. Messieurs Marotte, Mairesse et Bray seront nommés

Création de cours de couture et tricot en 1881, pour les filles et en 1884, vote pour un instructeur militaire pour les garçons.

Installation de Monsieur Ernest Fecelle en 1895 comme instituteur public qui sera suivi par Monsieur Dubois.



# Jean Baptiste QUÉVREUX

Jean Baptiste Quevreur est né à Lesdains (Nord), le 1<sup>er</sup> mai 1818. C'est en 1842 qu'il arrive à Lempire en tant qu'instituteur. Douze ans plus tard, le 26 avril 1854, il se marie avec Marie Anne Joseph Hocquet, propriétaire, native de Vendhuile.

Monsieur Quévreur était un homme terrible, il inspirait aux élèves une crainte farouche et plus d'une fois ceux qui avaient l'esprit lourd et obtus, eurent les oreilles caressées par sa lourde main. Je le vois, encore debout, près de son pupitre, une règle de trois centimètres carré à la main, dictant ses leçons et suivant des yeux les élèves. Que l'un d'eux fut distrait, Quévreur entraînait dans une vive colère. Il se répandait en imprécations et sa règle retombait sur le dos des malheureux enfants. Parfois, il invitait ceux-ci à tendre la main, on devine que ce n'était pas pour recevoir une récompense. Les bons points qu'il distribuait consistait en une feuille de papier portant le cachet de la mairie et sa signature. Il ne s'en montrait pas moins très avare et heureux étaient les élèves qui en recevaient une dizaine par année.

Au fond, le meilleur des hommes, constamment sur la brèche ne songeant qu'à son dur et pénible travail. Il n'accordait aux enfants que le strict minimum de congés. Aimant les auteurs classiques, il se plaisait parfois alors que sa bonne humeur était revenue, à réciter des pages entières de Bossuet, de Boileau, de Chateaubriand. Il était épris des grands écrivains. Victor Hugo n'avait pas de plus fervent admirateur.

D'un esprit large, clairvoyant et philosophique, il planait bien au-dessus de ses collègues. Il riait de la sottise infatuée de certains des hommes auxquels il devait obéir. Je n'oublierai jamais sa figure aimable et si riieuse, fière et douce tout ensemble, cet air de bonté virile, cette distinction qui toute de suite, plaident en sa faveur. En même temps que l'affection, ses élèves ressentaient en sa compagnie un profond respect.

Ce fut un véritable deuil pour tout le village lorsque cet homme si dévoué, ce travailleur infatigable se vit forcé de partir, envoyé par la plus criante des injustices à Saint-Martin la Rivière.

Ah ! Combien de fois l'a-t-on regretté ! Alors que frappé définitivement avant l'heure de la retraite, il revint parmi nous, combien n'ai-je pas entendu les enfants s'écrier : Si nous avions le droit de choisir nous-même nos maîtres, c'est encore Monsieur Quévreur qui serait notre instituteur. On le craignait et on l'aimait. Nul plus que lui, n'avait droit à cette sympathie ouverte, spontanée, qui va de droit à l'homme victime d'une injustice. Car il s'était montré injuste le gouvernement qui frappait sans recours cet homme distingué entre tous, digne des plus hautes récompenses pour le bien qu'il avait répandu autour de lui.

Quoique manifestant des idées sagement libérales, Quévreur n'avait pas été frappé pour avoir manifesté hautement ses opinions. Il déplaisait au maire complètement illettré et qui fort de l'appui qu'il recevait de l'autorité administrative, avait la prétention de tout faire plier devant lui. C'était un Napoléon Ier au petit pied.

Le cœur rongé par des déboires sans fin, Quévreur est mort à Lempire le 31 octobre 1884, misérablement, lui qui eut pu être le premier du village. Il repose dans le petit cimetière de Lempire et sa tombe creusée sous le feuillage, au coin d'une haie est recouverte par les herbes. L'injustice et l'ingratitude l'auront poursuivi jusque dans la tombe.

## INAUGURATION DE LA MAIRIE-ÉCOLE

On croirait difficilement que jusqu'en 1901, la commune de Lempire n'avait jamais possédé de mairie. Elle avait bien une école depuis une trentaine d'années mais elle n'avait ni local pour les réunions du Conseil municipal, ni salle pour les cérémonies du mariage. Le conseil se réunissait le soir dans la salle d'école où avaient lieu également les mariages.

La mairie s'élève à l'entrée du village sur l'emplacement de l'ancienne école. C'est une très belle bâtisse se composant d'un rez-de-chaussée et d'un étage. La porte donne sur un large couloir. À droite, se trouve la salle de classe éclairée par de larges fenêtres. Le mobilier est sobre et de style moderne. Sur les murs, se trouvent des inscriptions et des cartes, au fond une bibliothèque renfermant des ouvrages utiles à la jeunesse.

À gauche, on trouve le logement de l'instituteur. Enfin, au fond du couloir, un escalier donne accès au premier étage.

La salle de mairie et du Conseil municipal est au-dessus de la salle de classe. L'ensemble est parfait et répond aux meilleures conditions d'hygiène. L'extérieur n'est pas dépourvu d'élégance et chacun se plaisait dimanche à féliciter M. Boutry, le très distingué architecte de Saint-Quentin, qui a dirigé les travaux.



La cérémonie d'inauguration coïncidait avec la fête communale et à cette occasion, on ne pouvait mieux faire que d'installer un vauxhall où aurait lieu le banquet et où l'on danserait le soir venu. Depuis plus de trente ans, la fête de Lempire n'existe plus que de nom. L'occasion était donc excellente pour la faire revivre telle que nous l'avons connue.

Vers une heure, les membres du Conseil municipal se sont rendus chez M. Flament, maire, propriétaire de l'importante ferme de la Pauvrelle. Bientôt, sont arrivés M. Jules Desjardins, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Saint-Quentin, M. Ernest Robert, conseiller général du canton du Câtelet et M. Devaux, conseiller d'arrondissement et maire du Câtelet.

La musique du Ronssoy, dirigée par M. Louis Diart, avait bien voulu prêter son gracieux concours. Elle est venue se grouper dans la cour de la ferme. Mme Flament a fait l'accueil le plus gracieux aux membres du Conseil municipal et aux invités. À une heure et demi, le cortège précédé de la musique du Ronssoy, s'est mis en marche pour se rendre à la mairie. Les rues étaient pleines de curieux. Beaucoup de maisons étaient pavoisées.

Au moment où le cortège arrivait à la mairie, des salves de coups de feu se sont fait entendre. Les conseillers municipaux et les invités se sont rendus dans la salle de la mairie. M. le Maire a alors prononcé l'allocution suivante :

*Messieurs,*

*Au nom de la municipalité et des habitants de la commune de Lempire, je suis heureux de remercier M. Desjardins, notre honorable député, d'avoir bien voulu assister à l'inauguration de notre modeste mairie.*

*Nous regrettons d'autant plus l'absence de M. de Mesmay, sous-préfet de Saint-Quentin, à cette cérémonie que nous l'aurions prié de vouloir bien transmettre aux pouvoirs publics, l'expression de notre plus vive gratitude pour l'aide généreuse qui nous a été accordée et nous a permis d'édifier ce bâtiment communal dont notre localité avait si grand besoin.*

*Nous adressons également nos remerciements les plus empressés à M. Robert, le dévoué conseiller général pour le canton du Câtelet, qui est tant intervenu en faveur de notre commune pour la construction de notre mairie et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour le féliciter de sa récente réélection. Merci aussi à M. Devaux, notre conseiller d'arrondissement dont le dévouement est acquis aux choses de l'enseignement.*

*J'aurai vivement désiré la présence parmi nous de M. Huleux, le distingué inspecteur primaire de l'arrondissement afin de lui exprimer, à lui aussi, notre reconnaissance pour le concours efficace qu'il nous a prêté, en toutes circonstances, dans l'édification de notre mairie-école.*

*Je n'aurai garde d'oublier, dans mes remerciements, la part qui revient à juste titre à M. Boutry, l'habile architecte dont le talent a doté notre humble village d'un édifice gracieux qui, construit selon nos faibles ressources, n'en est pas moins du meilleur goût.*

*Je ne puis en ce jour d'inauguration qui est un jour de fête pour Lempire, passer sous silence le nom de l'un de ceux qui dès la première heure contribuèrent le plus activement à l'exécution de l'oeuvre entreprise : nous devons un regret à M. Dumez, entrepreneur à Vendhuile, mort subitement pendant la durée des travaux de construction et qui n'a malheureusement pu assister à leur couronnement.*

*Ainsi, grâce à la coopération de tous ceux qui se sont intéressés à notre œuvre et que je remercie publiquement ici. Lempire possède une maison commune, comme nous disons dans notre langage campagnard, qui fait notre légitime orgueil et provoque, on ne me taxera pas d'exagération, l'admiration des étrangers qui la voient pour la première fois.*

*Nous avons tenu à inaugurer notre mairie le jour de la fête patronale de confondre les deux fêtes en une seule.*

*Après ce banquet auquel nous nous sommes fait un devoir de vous convier et auquel nous sommes honorés de vous voir répondre si nombreux, des réjouissances publiques sont réservées à la population de Lempire, heureuse d'attester sa joie d'avoir enfin une mairie.*

*Encore une fois et de grand cœur, merci à tous au nom de la municipalité.*

M. Desjardins remercie M. le Maire de Lempire d'avoir bien voulu l'inviter à cette fête. Il rappelle les sacrifices faits par le gouvernement pour l'instruction du peuple et appelle de tous ses vœux l'organisation de cours d'adultes car il est nécessaire que les enfants qui quittent l'école à 13 ans, puissent continuer à s'instruire jusqu'au moment où ils sont appelés sous les drapeaux.

Après avoir fait l'éloge d'une autre œuvre non moins utile, celle de la Mutualité scolaire qui donnera aux enfants le goût de l'épargne, M. Desjardins forme des vœux pour la prospérité de l'école et félicite l'instituteur qui saura faire des enfants confiés à ses soins, d'excellents citoyens.

Lorsque les applaudissements ont cessé, invités et notabilités descendent dans le vaux-hall où a été dressée une table de quarante couverts. Sur le milieu de cette table, à la place d'honneur, s'élève une monumentale pièce montée représentant approximativement la mairie qu'on vient d'inaugurer.

Le banquet qui a suivi cette courte cérémonie avait réuni une quarantaine de convives.

M. Armand Flament, maire présidait, ayant à ses côtés M. Ernest Robert, conseiller général et M. Devaux, conseiller d'arrondissement ; en face de lui M. Desjardins député ; MM. Pierre Marquant et Pierre Méraisse, les deux plus anciens conseillers municipaux en fonction.

Citons encore MM. Amédée Colnay, adjoint ; Léandre Bray, Jules Héluin, Lucien Bray, Gustave Degroise et Emile Doucedame, membres du Conseil Municipal. M. Morelle père, indisposé, s'était fait excuser.

Parmi les autres convives, nous citerons notre excellent confrère et ami Maurice Thiery du Ronssoy ; M. Jules Cagnard, professeur au collège de Cambrai, M. le docteur Hocquet de Nauroy, M. Delannoy instituteur au Ronssoy ; M. Dubois, instituteur de Lempire ; M. Robert curé de Lempire ; M. le docteur Leclercq, docteur à Lille ; M. Victor Leclercq, fabricant de tissus à Lempire ; M. Albert Flament, cultivateur à Fonches (Somme) etc...

Enfin, tout le monde a pris place, Le déjeuner commence.

Le repas servi par M. Desailly de Péronne était excellent. En voici le menu :

Potage tapioca  
Melon  
Poisson sauce hollandaise  
Bouchée Monglat  
Rosbif aux croquettes de pommes  
Poulet rôti  
Salade  
Nougat  
Vins : Bordeaux en carafe, Thorin, Champagne  
Fruits – Desserts  
Café – Liqueurs

À l'heure du dessert, qui est aussi l'heure des toasts, M. Desjardins a levé son verre en l'honneur de M. Loubet, qui préside avec tant de dignité aux destinées de la France et de la République et à notre allié pour la paix, au tsar de toutes les Russies.

Ce toast a été fort applaudi.

M. Flament s'est ensuite levé et a porté un toast sur la question de l'enseignement moral, enseignement qui ne laisse personne indifférent.

M. Ernest Robert prend ensuite la parole. Il remercie le maire de Lempire de son aimable invitation. Vous avez voulu dit-il que le Conseil général de l'Aisne soit représenté à l'inauguration de votre école et de votre mairie. Je suis doublement heureux d'être ce représentant d'abord parce que cette journée vous met en possession d'une école, ensuite parce qu'elle me procure le plaisir de boire à la santé de Messieurs les membres du Conseil municipal.

Le discours de M. Robert comme celui de M. Flament a été très applaudi.

M. Robert, curé de Lempire, car Lempire a maintenant un curé, se lève ensuite. Il remercie M. Desjardins, député, c'est grâce à ses démarches que nous avons un presbytère. Et il ajoute :  
-M. Desjardins est maire de Remaucourt, M. Devaux est maire du Câtelet avec M. Flament, maire de Lempire, ils forment une trinité de maires. Je les remercie encore une fois et je crie : Vive la France ! Vive Lempire ! Vive la République !

Inutile de dire que le petit discours de M. le curé Robert a été aussi applaudi que les autres.

M. le docteur Declercq félicite au nom de ses amis, M. le maire de Lempire d'avoir fait si heureusement aboutir l'oeuvre projetée pour l'éducation des enfants. Il profite de l'occasion pour nous donner une poignée de bonnes idées.

Enfant de la campagne exilé à la ville, le docteur Declercq veut mettre en garde l'ouvrier des champs contre la tentation offerte par la ville. Il l'engage à ne pas délaisser la bonne et généreuse terre du village pour aller s'enfermer, s'atrophier dans les usines, pour enfin finir par mourir de misère ou de maladie de poitrine sur un lit d'hôpital.

Autrefois, dit-il quand elle avait peu de villes et peu d'usines, la France pouvait donner des lois au monde, tandis qu'aujourd'hui !... Les enfant de la France, hélas ! ne sont plus assez robustes. M. le docteur Declercq exprime l'espoir d'un prochain retour aux campagnes. Il termine en portant la santé de M. le Maire, non sans le féliciter encore une fois d'avoir donné aux enfants de Lempire une école saine, aérée, spacieuse où ils ne risqueront pas de s'étioler, de s'atrophier de corps et d'intelligence.

Puis, ce fut le tour de notre excellent camarade Jules Cagnard, élève de l'école primaire de Lempire, actuellement professeur au collège de Cambrai. Cagnard a évoqué quelques souvenirs de jeunesse. Il a rappelé le souvenir d'un nom, vénéré entre tous, celui de M. Quévieux, instituteur à Lempire, qui serait fier, s'il était encore de ce monde, en voyant un certain nombre de ses élèves occuper des places très enviées.

Enfin, la série des toasts se termine par un discours très humoristique, en patois du crû, de Maurice Thiery et a bu « à ch'patois de Leimpire et à l'temps passé, parce qu'il a servi à quit'cose et qu'il a yeu du bon ». On ne pouvait plus agréablement terminer ce banquet.

La fête s'est terminée par un bal très animé et un feu d'artifice parfaitement réussi.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu sans adresser nos félicitations à M. Armand Flament, maire de Lempire et aux membres du Conseil municipal. C'est grâce à eux que la fête est réussie.

M. Flament porte un nom aimé et vénéré dans la commune de Lempire où le souvenir de son père et de son grand-père n'est pas près de s'éteindre. Lempire peut être fier d'avoir un maire aussi sympathique et aussi dévoué.



# MAIRES DE LEMPIRE

## avant 1900

1792

### LEFEBVRE Jean Baptiste

Naissance le 2 décembre 1736 à Templeux le Guérard - Décès avant 1802 à Lempire.  
Protestant  
Mulquiner, propriétaire.

1792 à 1796

### DELATTE Michel

Naissance le 29 juin 1747 à Lempire - Décès le 13 février 1823 à Lempire.  
Protestant.  
Fabricant en 1794, cultivateur 1801, laboureur 1807, ménageur 1812 à 1823.

1797 à 1816

### NEE Jean Baptiste

Naissance le 8 décembre 1769 à Lempire - Décès le 11 septembre 1817 à Lempire.  
Protestant.  
Marchand, mercier, laboureur.

1816 à 1848

### FLAMENT François René Claude

Naissance le 18 janvier 1784 à Lempire - Décès le 12 décembre 1868 à Lempire.  
Cultivateur à La Poivrelle (La Pauvrelle)

1848 à 1860

### FLAMENT Armand René

Naissance le 18 janvier 1819 à Lempire - Décès le 7 août 1871 à Lempire.  
Cultivateur à la Pauvrelle.

1860 à 1870

### LECLERCQ Joseph Médard Apolinaire

Naissance le 19 novembre 1821 à Lempire - Décès le 7 août 1871 à Lempire.  
Tisseur, fabricant.

1870 à 1880

### COLNAY Joseph Tranquille

Naissance le 3 mars 1820 à Lempire - Décès le 25 novembre 1899 à Lempire.  
Tisseur, ménageur, bourrelier 1840-1855, cultivateur 1866-1899

1881 à 1915

### FLAMENT Pierre Armand René

Naissance le 12 janvier 1850 à Lempire - Décès le 19 avril 1915 à Lempire.  
Cultivateur à La Pauvrelle

## 14 JUILLET 1880

Lempire est un tout petit village, très républicain et très patriote. Nous constatons que ses habitants étaient aussi en fête à l'occasion du 14 juillet, que les murs de sa petite église bâtie en torchis viennent d'être restaurés et que dans la cour de la modeste école, on voit avec le drapeau tricolore, des guirlandes de lanternes vénitiennes destinées à illuminer le soir, la cour de l'école et le logement de l'instituteur.

Une souscription, à l'initiative du Conseil municipal, avait été ouverte pour l'achat d'un buste de la République et l'organisation d'une petite fête à l'occasion du 14 juillet.

Cette souscription, à laquelle ont pris part Monsieur Malézieux, député par l'envoi d'une somme de 10 fr. et le Conseil général par une somme de 5 fr. a produit avec un crédit de 25 fr. voté par le Conseil municipal, une somme de 85 francs.

La fête organisée par le Conseil municipal pour le 14 juillet a été célébrée dans le calme et l'ordre le plus parfait. Dès le matin, un grand nombre de personnes avait pavoisé leurs maisons. Des arcs de triomphe portant l'inscription : « Vive la République » étaient dressés sur différents points du village. L'animation, la joie la plus grande régnait sur tous les visages, à l'exception cependant de quelques boudeurs que le gouvernement de la république laisse, contrairement au gouvernement précédent, manifester leur antipathie pour un régime qui respecte leur liberté.

À trois heures de l'après-midi, la population se réunissait dans la cour de la maison commune où le rendez-vous était donné. Un grand nombre de personnes des communes voisines notamment de Ronssoy étaient venues pour assister à la fête.

Lorsque le Conseil municipal sortit de la maison commune, une salve de coups de fusil a été tirée et ensuite on se rendit, tambour et drapeau en tête, chez Monsieur le Maire où était le buste de la République. Ce buste, était porté par quatre personnes, sur un espèce de brancard orné de guirlandes de fleurs et de cocardes tricolores.

Avant de partir, M. Poiret, instituteur, a prononcé un petit discours qui a été très applaudi.

## LE CHANTEUR LAVALLÉE

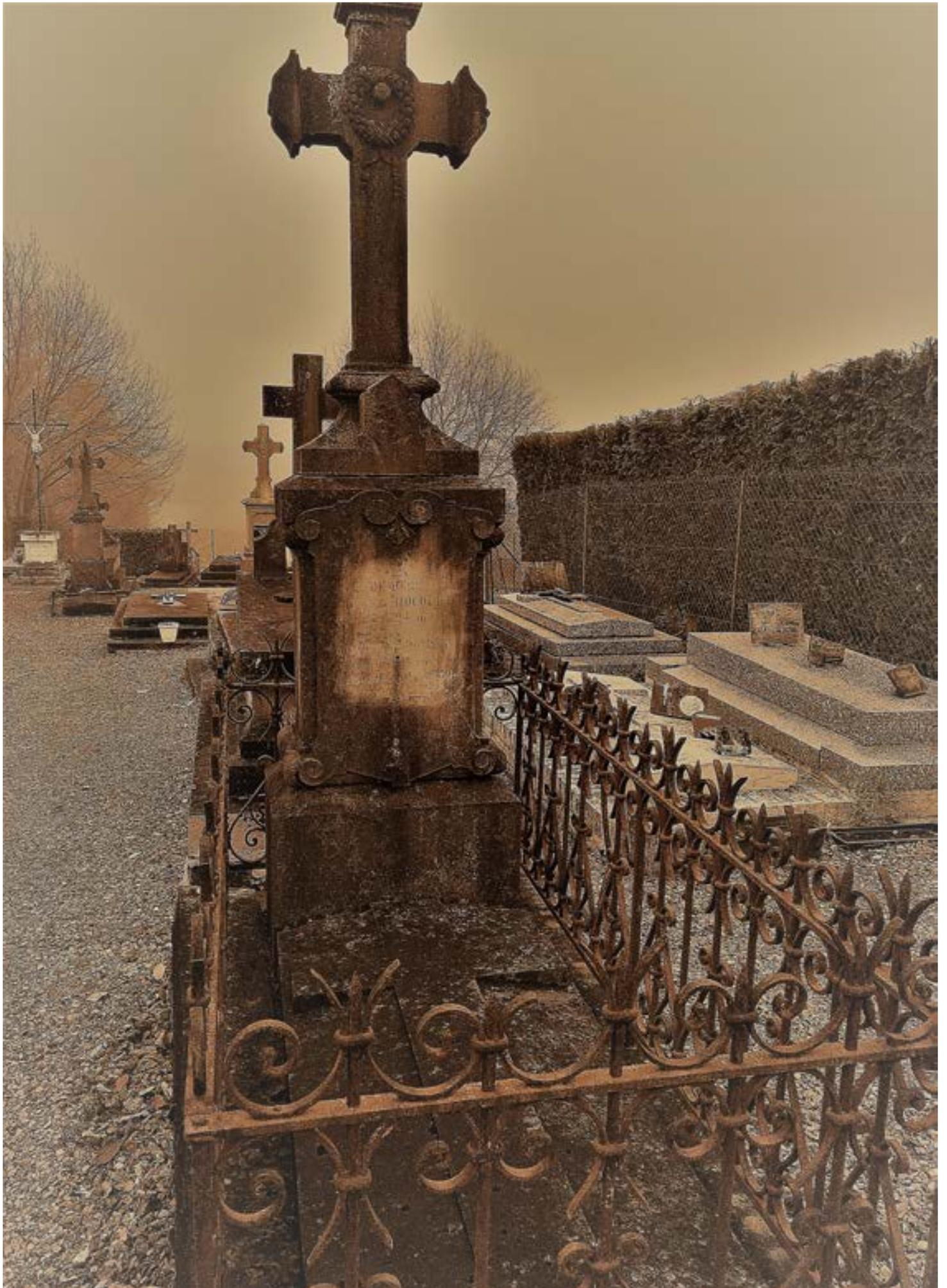
Nous nous en voudrions de ne pas parler d'un chanteur qui excellait dans tous les genres.

Il était chanteur, tambour de la musique et des pompiers, et le dimanche au cabaret, il ne se faisait pas prier pour chanter une romance. Il chantait jusqu'à l'heure de la retraite et aurait volontiers continué dans la rue sans la crainte des gendarmes ou du garde-champêtre. C'était un brave et excellent homme et tous nos concitoyens de Lempire ont certainement conservé de lui un bon souvenir.

Il se nommait Lavallée. Ouvrier tisseur, il travaillait en boutique avec trois ou quatre autres tisseurs. Chacun sait que le bruit des métiers invite à chanter. Or Lavallée, en sa qualité de chanteur, aimait par-dessus tout, les chants liturgiques, interdits au cabaret. Mais là, dans la boutique où il travaillait, personne ne pouvait lui interdire de chanter la messe, les vêpres et même le salut. À certaines heures de la journée et de la soirée, on pouvait donc l'entendre chanter le *Gloria in excelsis*, ou le *Credo*, l'*Agnus Dei*, ou le *Kyrie Eleison*, puis ensuite les hymnes des vêpres et des complies. Il avait une belle voix forte et puissante et c'était avec plaisir qu'on l'entendait entonner le *Tantum Ergo*.

Mais, où il excellait, c'était dans les chants funèbres, le *Misere mei dei* et surtout dans l'hymne puissant du *Dies Irae* qui faisait toujours courir un frisson sur les assistants. Il arrivait souvent que les bonnes femmes s'arrêtaient, toutes émues, et l'écoutaient en silence. L'hymne des morts chanté pendant la batterie des métiers, avait quelque chose de grandiose, de tragique et d'émouvant. Puis, c'étaient les hymnes à la Vierge.

Une heure plus tard, Lavallée chantait une gaudriole ou une romance patriotique. C'était un homme gai dans toute l'acceptation du terme, même lorsqu'il chantait un hymne funèbre.



## UN DRAME D'AMOUR

Aujourd'hui 7 mars 1891, un triste événement vient d'émotionner la commune de Lempire. Un jeune homme de bonne famille, Isaac Hocquet âgé de 25 ans fréquentait depuis longtemps Ozanime Poiret âgée de 19 ans, fille de l'instituteur.

Pour des raisons que nous ignorons, les parents de la jeune fille s'opposaient à son mariage.

Dans la nuit du 2 au 3 courant, les deux jeunes gens disparurent sans qu'on sût de quel côté ils avaient dirigé leurs pas.

Mardi matin, des personnes qui passaient sur la digue du canal à Vendhuile aperçurent deux corps qui flottaient sur l'eau. Ils parvinrent à les ramener sur la rive et quelques instants après, on les reconnut pour être Isaac Hocquet et Ozanime Poiret.

On juge de la consternation des parents en apprenant la triste nouvelle. Les cadavres des deux amants étaient liés ensemble. La jeune fille avait la tête sur la poitrine du jeune homme. Ils étaient liés aux pieds avec un cordeau puis aux reins et aux épaules avec des cache-nez.

La corde avait 7 à 8 mètres de long. On l'avait solidement attachée à la glissoire. Pour faire cette opération, il a fallu à ces jeunes gens un sang-froid extraordinaire attendu que cette glissoire est au moins à 1m 50 de la berge. Sur celle-ci, un ballot d'effets était déposé. Une lettre trouvée dedans a permis d'établir, de suite, l'identité des deux infortunés.

Dans cette lettre adressée à leurs parents, les deux amants demandent à être inhumés dans la même sépulture. Voici quelques passages de cette lettre :

Nous sommes deux désespérés. Depuis deux longues années, nous nous aimons, nous nous adorons, nos cœurs battant l'un pour l'autre. Aujourd'hui, ne pouvant les unir et ne pouvant vivre plus longtemps séparés l'un de l'autre, nous préférons mourir. Nous demandons pardon à tous ceux qui savent ce que c'est d'aimer. Mais qu'on ne nous plaigne pas car nous mourons heureux.

Nous voulons être enterrés à deux dans la même tombe, dans le cimetière de Lempire. Que ce soit la loi ou non, nous tenons formellement à être tous deux dans le même cercueil. Si la loi ne le veut pas, qu'on la laisse de côté car c'est notre destinée. Dieu l'a voulu. Nous voulons qu'on élève sur notre tombe un monument des plus remarquables.

Puis viennent d'autres recommandations,  
Adieu ! Isaac Hocquet, Adieu ! Ozanime Poiret

L'enterrement des deux infortunés jeunes gens a eu lieu , mercredi dernier, au milieu d'une foule considérable. Le curé de Vendhuile ayant refusé son concours, c'est Monsieur Rostaing, pasteur de Templeux le Guérard qui, sur la prière des parents, est venu les enterrer.

On comprend d'autant moins le refus de Monsieur le curé que le père de la jeune fille est chantre à l'église et l'on se demande s'il va continuer à exercer ses fonctions.

Ajoutons qu'Isaac Hocquet était orphelin de père et de mère et qu'il demeurait avec sa sœur Marie Palmyre Hocquet et son beau-frère Théophile Choin, boulanger à Lempire.

# JONATHAN

Jonathan, en patois Jénathan, est le synonyme d'une personne douée d'un grand appétit, d'un Gargantua, toujours prêt à se mettre à table, mangeant comme quatre et jamais rassasié.

Au Ronssoy et à Lempire et dans quelques villages des environs, on dit d'une personne qui mange beaucoup : C'est un Jénathan !

D'où vient de nom de Jénathan ? C'est ainsi que l'on désignait un individu qui vivait il y a quelques cinquante ans à Templeux le Guérard et dont le véritable prénom était Jonathan.

Cet homme avait un appétit que l'on peut sans hésiter qualifier de vorace. Il mangeait autant que cinq ou six personnes et buvait de même. Il était connu à plusieurs lieues à la ronde, notamment dans les fermes où on lui servait des repas monstres. On prenait plaisir à le voir manger. Le jour où Jénathan était de passage, bien des curieux assistaient à son repas.

Il mangeait tout ce qu'on lui servait, les mets les plus variés et en abondance telle qu'il lui arrivait fort souvent de ne plus pouvoir se lever de table. Alors, un domestique s'armait de son fouet et chassait Jénathan. Il n'allait pas loin. Il s'arrêtait dans la cour et se couchait sur le fumier où il ne tardait pas à s'endormir. Il n'était pas toujours aussi heureux lorsqu'il avait affaire à quelque mauvais garnement qui le poursuivait en le frappant à coup de fouet autour du fumier, tel un cheval de cirque, jusqu'à ce que, exténué, il tombait et demandait grâce.

C'est de cette façon que se terminaient la plupart du temps, les repas qu'il prenait dans les fermes. Sa gourmandise était telle qu'il revenait quelque temps après, un peu méfiant, mais sans rancune.

Un jour que Jénathan était de passage à Lempire, il s'arrêta au café tenu par Jean Bray. Il y avait là plusieurs personnes qui l'invitèrent à prendre un verre. Il accepta d'autant plus volontiers qu'il avait toujours soif comme toujours faim. Puis on lui demanda s'il consentirait à manger un pain de cinq livres dont le dessus serait frotté avec un ail et le dessous avec un oignon. Il devait boire en même temps un verre de toutes les boissons vendues dans le café et fumer une pipe.

Il consentit. Une demi-heure plus tard, le pain était englouti, les verres vidés et la pipe fumée. Jénathan déclara qu'il avait encore faim et qu'il espérait faire un meilleur repas à la ferme de Malassise, où il se rendit, du reste, sur le champ, non sans avoir reçu la râclée traditionnelle.

Nous avons vu à la table d'hôte d'un restaurant d'une ville voisine de Saint-Quentin, un pensionnaire à qui on servait double ration à chaque repas. Il payait double pension mais il ne pouvait encore rivaliser avec Jénathan.

## LE CALVAIRE

Dimanche 27 octobre 1889, une splendide cérémonie religieuse avait lieu à Lempire. On bénissait et on érigeait, dans le cimetière, un magnifique calvaire acheté par le Conseil de Fabrique.

Toute la population de Lempire était sur pied. Des paroisses environnantes, on était venu en grand nombre, surtout du Ronssoy et de Vendhuile.

A trois heures de l'après-midi, après le chant des vêpres présidé par Monsieur le curé du Ronssoy, Monsieur Letombe le curé d'Aubencheul adressait à l'assemblée un discours plein d'émotion et de piété sur les enseignements que nous donnent le cimetière et la croix. Après le sermon, M. Moisson, missionnaire apostolique, curé de Vendhuile et de Lempire a procédé à la bénédiction de la croix.

Alors, la procession se mit en marche. Elle parcourut tout le village. Cette procession était splendide. Toutes les jeunes filles de Lempire étaient revêtues de gracieux et symboliques costumes, portaient des bannières, la statue de la Saint-Vierge, les emblèmes de la passion sur des coussins.

Les enfants des écoles de Lempire, du Ronssoy, les Sœurs de la Sainte Famille de cette paroisse, les 150 jeunes filles de la persévérance de Vendhuile conduites par les sœurs de la Charité, les jeunes garçons du patronage de Vendhuile, formaient la haie de chaque côté du cortège.

La croix, à laquelle le Christ était attaché, s'avancait, portée par les hommes de Lempire, et reposant sur un brancard orné avec goût.

Des arcs de triomphe, parfaitement construits, s'élevaient sur le parcours.

Au retour de la procession, la Croix fut érigée dans le cimetière. C'est alors que Monsieur le Curé adressa à la foule qui remplissait le cimetière, quelques paroles vibrantes d'émotion et écoutées avec le plus profond recueillement.

On rentra dans l'église, dix fois trop petite en cette circonstance, on se groupa devant la porte et dans la rue, pour recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement qui termina la cérémonie.

Jamais, nous n'avons eu pareille cérémonie, disaient, en se retirant, les assistants émerveillés, jamais, on a vu tant de monde à Lempire.

Oh ! Non, le sentiment religieux n'est pas mort au sein de nos laborieuses populations et la foi y possède encore de profondes racines.

# PÂQUES

Pâques ! Que de souvenirs, cette fête évoque en nous ! Nous revoyons à travers les années le vieux maître d'école nous commenter le drame si poignant et si douloureux de la Passion. Pauvre vieux maître d'école !

Il vivait autant dans l'église que dans son école où l'image du Christ occupait la plus belle place entre la mappemonde et le tableau noir. Il chantait au lutrin comme tous les magisters d'autrefois et se plaisait sous le surplis d'un blanc immaculé. Il possédait une belle voix et les poils roux de ses favoris se hérissaient lorsqu'il entonnait le *Magnificat*.

À l'église, il était tout entier à ses fonctions de chantre. En allant de sa place à l'autel, il tournait la tête vers les bancs où la marmaille de l'école se tenait assise dans une attitude plus ou moins recueillie et notait dans sa mémoire les punitions qu'il aurait à distribuer le lendemain.

Ces punitions consistaient en coups de règle appliqués quelque fois sans mesure sur le bout des doigts. Parfois, un espiègle retirait instinctivement les mains et la règle s'abattait dans le vide. Mais, il avait toujours le dernier mot : n'était pas *le Maître* ? À l'école, il était redevenu le magister sévère et rigide, à la volonté énergique, impartial dans ses jugements, blâmant les uns, louant les autres mais ne distribuant les louanges qu'à bon escient.

Lorsqu' approchaient les fêtes de Pâques, il relisait les évangiles et délaissait volontiers l'histoire et la géographie pour Saint Luc et Saint Jean. Il nous parlait du Jardin des Oliviers comme s'il l'avait connu au temps où Jésus Christ y donnait rendez-vous à ses disciples. Il parlait avec conviction et sa voix prenait des intonations émues. Nous l'avons vu pleurer en récitant des vers de Victor Hugo, il pleurait également en commentant le chemin du calvaire. Il était épris du beau car il avait l'âme d'un artiste.

Le curé venait souvent pendant la période du Carême. Il était grand et gras, indifférent aux pratiques du jeûne car il était doué d'un grand appétit. On l'appelait Monsieur Godet. À Vendhuile où il exerçait son sacerdoce, il a laissé la réputation d'un fort brave homme et d'un grand mangeur. Il n'avait jamais faim lorsqu'il se mettait à table, ce qui ne l'empêchait pas de manger autant que deux ou trois personnes. Il s'en excusait en disant que « l'appétit vient en mangeant ».

Notre vieux maître d'école l'invitait fort souvent à sa table et il s'extasiait volontiers sur la rapidité avec laquelle il faisait disparaître les morceaux. Curé et maître d'école vivaient en parfait accord. Au dessert, le magister fumait volontiers sa pipe et Monsieur Godet allumait un cigare. Ils discutaient souvent de choses terrestres.

À Pâques, c'est le renouveau. La nature s'éveille. Les oiseaux chantent dans les taillis et le long des haies qui commencent à prendre une teinte verte. La sève est en activité et il semble qu'un sang nouveau coule dans les veines. La toilette des jardins si bien entretenus par les ouvriers de nos campagnes, est achevée et déjà la terre a reçu les premiers semis.

La veille des Rameaux, le vieux maître d'école s'occupait d'approvisionner de buis la pauvre église du village en vue de la cérémonie du lendemain. Les habitants de Lempire ont eu, de tout temps, la réputation d'être réfractaires aux idées religieuses mais ils sont toujours restés fidèles aux vieilles coutumes et le dimanche des Rameaux, l'église se trouve trop petite. Les mécréants se pressent en foule car il s'agit de donner un souvenir aux être aimés et disparus à jamais.

La toilette des tombes a été faite comme celle des jardins et il en est bien peu qui ne reçoivent pas un peu de buis béni. Pieuse et touchante coutume qui ne disparaîtra pas de sitôt.

Pâques est aussi une grande fête pour les enfants. De temps immémorial, les élèves de l'école, grands et petits, armés de crécelles, font la cueillette des œufs. Ils s'arrêtent à chaque porte et chantent le cantique de Pâques. La tournée terminée, le maître d'école fait la distribution des œufs et des sous recueillis.

La tradition des œufs de Pâques date de longtemps. Les œufs de Pâques disait un jour, un gamin, ce sont des étrennes en retard. Les œufs de Pâques, ce sont bien, en effet, des étrennes et ils datent de l'époque où pour nos aïeux, l'année commençait à Pâques, à l'équinoxe du printemps. Ils étrennaient l'année avec le renouveau.



Donné des zus à ché routleu  
Un jour viendra, Dieu vous le rindra  
Alléluia, alléluia

Pauvres chanteurs trop tôt venus  
Les poules n'ont pas encore pondu  
C'est pas les œufs que nous d'mandons  
Mais c'est la fille de la maison  
Donnez-nous là  
Dieu vous l'rendra  
Alléluia

# INCENDIES VOLONTAIRES

Le nommé Béthermin Louis André, tisseur, né le 3 mai 1858 à Lempire, y demeurant, est accusé d'incendies volontaires. La commune de Lempire a été en 1884, le théâtre de trois incendies dont le nommé Béthermin s'est reconnu l'auteur.

Une première fois dans la nuit du 2 au 3 juin en revenant du Ronssoy vers une heure du matin, l'accusé surexcité par l'ivresse, mit le feu à une grange attenante à la maison qu'il habitait avec les époux Vasseur, ses oncle et tante et qui appartenait au sieur Courtois. Cette grange masquait complètement la vue de la maison Vasseur. Béthermin avait déjà parlé d'y mettre le feu. À diverses reprises, il avait agrandi les trous qui existaient dans les murs et même enlevé à coups de pieds les briques, à l'aide desquelles le propriétaire les avait fait boucher, disant : « comme cela nous finirons peut-être par en être débarrassés ». Il savait que cette grange n'était pas à l'alignement et qu'on ne pourrait la reconstruire, aussi disait-il à Courtois après l'incendie : « vous ne saurez pas rebâtir votre grange, elle est frappée d'alignement, il y a de quoi faire une belle place à tisser ». Ce bâtiment a été entièrement détruit. L'accusé y a mis le feu en introduisant une allumette par un trou près duquel il y avait toujours de la paille.

La deuxième fois, le 10 août, Béthermin était encore allé au Ronssoy et s'y est émé. En rentrant à Lempire, vers minuit, il mit le feu, toujours dans son quartier, à la toiture en chaume d'une grange dépendant de la maison habitée par la demoiselle Binan. Cette grange fut entièrement détruite et l'incendie se communiqua aussitôt à un atelier de tissage et à la maison habitée des époux Ponchon, de la veuve Ancelin et de son fils Louis Ancelin. La toiture de l'atelier et de la maison a été entièrement détruit ainsi ce que renfermait le grenier. Le sieur Vasseur, oncle de l'inculpé, a été tellement effrayé de ce second incendie, voisin de son habitation, qu'il est mort deux jours après et qu'on n'hésitait pas dans le pays à attribuer cette mort au saisissement que lui avait causé ce nouveau sinistre. L'accusé lui-même a dit dans un cabaret du Ronssoy qu'il avait hérité et que c'était le feu qui avait fait mourir son oncle.

Enfin, la troisième fois, dans la nuit du 16 au 17 septembre, un nouvel incendie détruisit la toiture en chaume d'une autre maison voisine habitée par la veuve Ancelin et les époux Censier. Les habitants n'ont dû leur salut qu'à la rentrée tardive de quelques jeunes filles qui, en revenant de la fête du Ronssoy, avaient vu les flammes de l'incendie et s'étaient hâtées de réveiller la veuve Marquant et ses enfants. Béthermin était revenu lui-même au Ronssoy, ivre encore, quelques instants auparavant. Il était passé devant la maison Marquant avec ses camarades Armand et Albert Ancelin et après les avoir quittés, il était revenu sur ses pas pour rentrer chez lui en mettant le feu à la toiture de cette maison.

Craignant après ce dernier incendie d'être mis en état d'arrestation, Béthermin quitta le pays le jour même où il devait être entendu de nouveau par le juge de paix du canton et se réfugia sous un faux nom à Saint-Quentin, après avoir écrit à ce magistrat une lettre dans laquelle il protestait de son innocence et accusait formellement son camarade Armand Ancelin d'avoir allumé l'incendie en sa présence.

Arrêté le 11 octobre, il a d'abord protesté de son innocence et n'a reconnu que beaucoup plus tard sa culpabilité. Les renseignements recueillis sur le compte de l'accusé ne lui sont pas favorables, toutefois il n'a pas d'antécédent judiciaire.

## Interrogatoires

L'accusé, bien que n'ayant pas d'antécédent judiciaire, ne passe pas pour le meilleur homme du monde. Il cultive comme pas un plusieurs des sept péchés capitaux : ivrogne, libertin, paresseux. Il a allumé trois incendies à Lempire et pour détourner les soupçons, il n'a pas craint d'accuser un innocent et de le dénoncer à la gendarmerie. Mais, la vérité fut bientôt connue et Béthermin qui avait pris un faux nom, fut arrêté à Saint-Quentin.

M. le Président rappelle tous les faits à l'accusé qui ne cherche pas à les nier et ne répond que par monosyllabes aux questions qui lui sont posées.

**M. le Président :** Pourquoi avez-vous mis le feu ?

**L'accusé :** Parce que j'étais ivre.

**M. le Président :** Croyez-vous que ce soit une excuse ? Non, vous avez commis ce crime par méchanceté, pour le plaisir de faire le mal ainsi que l'ont déclaré plusieurs témoins.

L'accusé se tait. M. le Président lui fait remarquer que les trois incendies dont il est l'auteur, ont toujours eu lieu la nuit, au moment où les secours devaient moins rapides et moins sûrs.

M. le Président indique qu'elles eussent été les conséquences du deuxième incendie si une personne revenant à une heure tardive, n'avait pas aperçu le feu. Une maison eût pu être brûlée avec ses habitants au nombre de sept. Du reste, l'accusé avait pour ainsi dire prémédité ce second méfait, avant de l'accomplir, il en rêvait ! Et pendant que la grange de Melle Binant brûlait, Béthermin, à qui l'on reprochait de ne pas se mettre à la chaîne, eut l'audace de répondre : « Que ceux qui ont mis le feu, l'éteignent ! » On n'est pas plus aimable.

## Audition des témoins

**M. Courtois de Lempire :**

Le témoin déclare que Béthermin avant de mettre le feu à sa grange, disait que l'emplacement de sa grange ferait une belle place pour tisser.

**L'accusé :**

M. le Président, je n'ai pas tenu ces propos-là.

**Le témoin à l'accusé :**

Si, tu l'as dit et tu as le toupet de dire que non aujourd'hui.

**M. Ancelin, tisseur à Lempire :**

C'est la deuxième des nombreuses victimes de Béthermin. M. Ancelin qui, entre parenthèses, a été accusé par l'incendiaire d'avoir mis le feu, a éprouvé une perte de 800 francs qui n'était pas couverte par aucune assurance.

**M. Paul Viltard de Lempire :**

Sur la demande de M. le Président, le témoin déclare qu'avant le second incendie, Béthermin a dit à son oncle chez lequel il vit et qui s'est refusé à recevoir sa maîtresse : « Pour te faire lever, il n'y a qu'à mettre le feu ». Quelques heures après, en effet, le feu prenait.

L'accusé dit qu'il n'a pas prononcé ses paroles.

**M. Lefèvre Florimond, tisseur à Lempire :**

Béthermin prêtait ses crimes aux autres avec une désinvolture rare, s'il faut en croire le témoin Lefèvre. A chaque incendie, il s'écriait : c'est Ancelin qui a mis le feu ou bien c'est Florimond. Si bien que le pauvre Lefèvre inquiet et désolé, torturé par ces accusations et ces soupçons peu justifiés, en perdait le boire et le manger.

Et Lefèvre ajoute : je prie ces messieurs de la Cour de ne pas prendre Béthermin pour un fou !

**M. Dubois Amédée, tisseur à Lempire,**

Ce témoin a été le confident de Béthermin qui lui a dit : si on savait ce que j'ai fait au régiment, je finirai mes jours en prison.

**M. Pierre Flament cultivateur et maire de Lempire,**

Béthermin, recueilli charitablement par son oncle et sa tante qui étaient très bons pour lui, s'est conduit d'une façon indigne avec ces braves gens. Il crachait dit-on dans leur soupe et dans leurs aliments, dépensait au cabaret l'argent qu'ils lui confiaient pour aller payer certaines factures.

Achevons le portrait de l'accusé fait par M. le maire qui doit s'y connaître : Béthermin est un sournois, un ivrogne, un méchant homme.

Voilà donc, un vrai certificat de mauvaise conduite.

**Melle Binant, propriétaire de Lempire, âgée de 72 ans.**

Béthermin lui a incendié sa grange. Cette bonne fille est d'une indulgence extrême pour l'incendiaire.

M. le président lui demande si Béthermin est méchant quand il est ivre

**Le témoin :** Mon dieu, il est un peu comme tout le monde.

**M. le Président :** Si tous les ivrognes étaient comme lui ! (on rit).

On voit ensuite **M. Ponchon, tisseur à Lempire**, qui réduit à la plus grande misère par suite du second incendie, dut faire une quête dans le pays pour pouvoir nourrir ses six enfants et divers autres témoins qui viennent donner des renseignements sur le troisième incendie. L'un d'eux déclare que jamais il n'aurait cru l'accusé capable de faire ce qu'il a fait. Un autre raconte que Béthermin, venu au Ronssoy, s'est mis à plaisanter, en plein cabaret, sur les incendies de Lempire et sur la mort de son oncle Vasseur. Des consommateurs indignés de tant de cynisme ne purent l'empêcher de le mettre à la porte.

Les dépositions les plus navrantes sont celles de la veuve Marquant et des époux Censier, gendre et fille de la précédente. Ces pauvres gens, victimes du troisième méfait, déclarent qu'ils ont dû pour échapper à la mort, s'enfuir en chemise. Ils n'étaient pas assurés et du petit patrimoine qu'ils avaient péniblement amassé, il ne leur reste plus rien aujourd'hui.

**Le 3 février 1885, la cour d'assises de l'Aisne condamnait à vingt ans de travaux forcés et vingt ans de surveillance, le tisseur André Béthermin, coupable de trois incendies volontaires dans la commune de Lempire.**

**André Béthermin décèdera en 1913 à Houailou en Nouvelle-Calédonie.**

## LES INTEMPÉRIES

**L'an mil sept cent neuf**, qu'on appelle l'année du grand hiver a été remarquable par une gelée des plus excessives qui dura près de trois mois. Elle fit cesser tout à fait le commerce, les gens de métier ne pouvaient plus travailler. Ce n'était qu'à force de feu dans les caves qu'ils pouvaient faire leur travail ordinaire. Une grande partie des arbres fruitiers, principalement les noyers et les vignes, furent exterminés. Il tomba beaucoup de neige. Enfin, l'air plus doux attendu arriva le dix-huitième jour de mars. Il dégela une bonne fois. La campagne étant délivrée de toutes ses neiges, les laboureurs faisant une revue de leurs terres, s'aperçurent que la racine des grains était pourrie. Peu de terres furent à l'abri de ce malheur. Le blé valait quatre florins le mencaud mais quand on sut que tout était manqué, il monta à un très haut prix. L'orge, l'avoine, les pois, les fèves, le son devinrent le manger ordinaire des pauvres. La famine était générale. Il ne venait pas de blé des autres provinces. Une seule chose a beaucoup assisté le peuple. On amenait assez bonne quantité d'un certain grain qu'on appelle de la pamelle (espèce d'orge de Picardie).

On prit toutes les précautions voulues dans ces calamités. Le bourreau fut même chargé par le magistrat de Cambrai de parcourir les rues de la ville et d'abattre avec une massue tous les chiens qu'il rencontrerait. Les curés, les couvents, les riches multiplièrent leurs aumônes. Néanmoins, la mauvaise nourriture engendra plusieurs maladies qui enlevèrent beaucoup de monde.

**En 1749**, la gelée arriva le six janvier, le même jour que celle de 1709. Elle dura jusqu'au neuf mars. Elle ne fut pas moins rude que celle-ci, on a même remarqué qu'elle la surpassait pendant quelques jours principalement le samedi neuf janvier, le dimanche et le lundi suivant. Le dix de ce mois, il fit un si grand vent de bise qu'il était presque impossible d'y résister. Plusieurs voyageurs que la nécessité a obligé de se mettre en chemin, ces trois jours, sont morts de froid. La misère fut extrême, la mortalité extraordinaire.

Un matin, c'était le **15 juin 1839**, vers quatre heures du matin, la température, haute, depuis deux ou trois jours, devint suffocante. Il régnait dans tous les êtres un calme inquiet. Les feuilles s'affaissaient comme fanées. Les oiseaux cherchant un refuge voltigeaient silencieusement, pas la moindre brise pour faire balancer un épi. Les animaux dans les écuries et dans les cours frappaient du pied, ouvraient de larges naseaux, se contournaient et poussaient des cris de malaise. Le travailleur des champs ne se livrait qu'avec peine à son travail. On voyait au midi de fréquents éclairs sillonner de gros nuages d'une couleur blafarde, on entendait par intervalles le tonnerre gronder sourdement au loin et approcher de plus en plus.

Il y eut bientôt une obscurité profonde, ceux qui avaient l'habitude de se lever à cette heure s'étaient vus dans la nécessité d'allumer la lampe de la maison. Puis, arrivèrent quelques grosses gouttes de pluie, une violente tempête, un bruit dans le ciel pareil à celui de vingt chariots enlevés au galop sur un pavé raboteux, une trombe enfin d'un kilomètre de large. Elle lançait sur son passage un déluge de grelons atteignant jusqu'à la grosseur d'un œuf de poule. Ces masses, formées de grains agglomérés portaient au centre une forte teinte violette et répandaient une vapeur bleuâtre avec une odeur sulfureuse. Tout fut détruit dans la portion du territoire balayée par la trombe. Deux jours après, la charrue enfouissait le chaume haché et les épis meurtris qu'on espérait bientôt moissonner. En moins de dix minutes que sévit le fléau, la grêle avait écrasé toutes les cultures, les toitures. C'était le désastre.

## L'ANNÉE 1865

L'orage du 7 mai, s'est produit à la suite de chaleurs et d'une sécheresse insolites de six semaines qui avaient succédé brusquement, dès les premiers jours d'avril, à une température constamment froide en mars. Une remarque populaire dit que les hivers abondants en neiges annoncent la grêle en été. L'hiver de 1864-65 a été remarquable par sa durée de quatre mois et par son abondance en neiges. En mars notamment, il a neigé tous les jours.

Les 4, 5 et 6 mai, la température était étouffante, des orages avaient voulu se former et s'étaient dissipés sans donner d'eau.

Le 7, l'air était un peu plus frais, le baromètre remontait. Mais, deux courants contraires se remarquaient dans le ciel, un vent du nord-est assez vif, entraînait rapidement la couche inférieure de nuages, au-dessus de ce courant, un autre de sud-ouest chariait lentement des cirrus légers qui s'épaissirent vers midi.

Vers 3 heures, de grosses nuées se montrèrent au sud-ouest et on entendit le tonnerre. Les nuages s'avançaient en couches épaisses et superposées. Au-dessus de la masse, se dressait un épais cumulus d'un blanc livide que traversait un pétilllement constant d'éclairs. Au-dessous, on remarquait des couches plus denses et plus sombres qui semblaient toucher le sol.

Le roulement du tonnerre était continu, sans intensité ni de grandes explosions mais les éclairs fourmillaient vers le centre des nuées. L'orage mit beaucoup de temps à franchir les hauteurs du Ronssoy et de Lempire mais quand il eut franchi cet obstacle, il plongea rapidement et en se concentrant dans la vallée de l'Escaut. À l'approche de l'orage, le vent de nord-est parut redoubler de force comme pour le repousser.

La chute de la grêle et de pluie commença vers 4h ½ et dura 20 minutes, accompagnée de tourbillons de vent formidables qui renversèrent les moulins et les arbres les plus forts. La veine de grêle la plus épaisse suivait une ligne partant des hauteurs du Ronssoy. Les grêlons avaient la grosseur d'oeufs de pigeon et même parfois d'oeufs de poule. Il en est tombé une couche de 45 cm de hauteur. Cet orage endommagea beaucoup de toitures, détruisit les récoltes avancées, les seigles, les orges, les premières coupes des légumes et causa un grand préjudice aux blés en herbe. Les betteraves furent perdues et tous les autres produits mais l'un de ses effets les plus déplorables fut de raviner les terres et de produire des inondations comme on n'en avait jamais vues.

Dans tous les villages, grand nombre de maisons furent inondées. A Vendhuile, le torrent qui parcourait la grande rue du village, s'éleva jusqu'à hauteur du premier étage des maisons auprès de l'église. À Ossu, une véritable marée débouchant tout à coup à travers le bois et renversant les murs et les haies, jeta bas la porte cochère et une grange de la ferme de M. Gamblon pour se frayer passage, étouffa dans les bergeries 3 à 400 moutons et accumula dans la cour de la ferme et dans les alentours, une couche de grêle de 1 à 2 mètres d'élévation qu'il fallut débayer à voitures et dont l'enlèvement exigea le travail de plus d'un mois.

On ne se rappelle pas avoir jamais rien vu de semblable ici. On a déjà vu de la grêle en abondance mais ces quantités d'eau, arrachant tout sur leur passage et encombrant des villages entiers, au point que fossés, rivières, canaux ne suffisent plus, offrent un spectacle qui frappe de terreur et dont les habitants de nos villages n'avaient pas l'idée.

Du 8 mai au 17 juillet, la sécheresse redevint le fait dominant et en juillet, la chaleur prit un redoublement d'intensité. Le 16 notamment, une température étouffante faisait prévoir un orage qui eut lieu en effet dans la nuit.

Dans le canton du Câtelet, l'ouragan est venu comme un faucheur frapper tout ce qui avait été épargné par celui du 7 mai, en sorte que le canton tout entier a été visité par la grêle. Les blés qu'on allait moissonner sont hachés et enfouis, il n'y a plus de récolte à faire.

La journée du 7 mai avait encore laissé place à l'espérance. Il était possible de réensemencer avec quelque chance de succès. Mais, pas celle du 17 juillet, le cultivateur ruiné n'a plus qu'à se résigner et faisant son deuil de la récolte perdue, préparer celle de l'année suivante. Malheureusement, il perd tout à la fois et le fruit de son travail de l'année et aussi les fourrages, les vivres pour les bestiaux, en un mot la matière des engrais qui devaient assurer sa récolte future.

A Villers-Paucou, Somme, un éprouva, son épouse, leur enfant ont été en luts par le torrent, mêlé de grêlons et de pluie, on a retrouvé ces malheureux au moins trois jours après. Les grêlons étaient au moins de la grosseur d'un œuf de poule. La pluie faisait un roulement continu. Dans la nuit la foudre a ravagé Compiègne, Bony, Vendhuite, Bacquincourt, Châtellat, Gouy, Beausuvoir, Brunnout, Bohain. A Bacquincourt, le canal, depuis Vendhuile jusqu'à l'embouchure, a été comblé des grêlons, d'argile, de terre, d'instruments aratoires qui venaient des hauteurs du dit Bacquincourt. L'administration des ponts et chaussées a demandé à la garnison de Cambrai 500 soldats pour effectuer les déblaiements. L'ouragan a commencé vers les 4 heures du soir et a duré une demi-heure environ. Le 17 juillet 1865, un même ouragan a accompagné d'un roulement de foudre, de pluie, de grêlons gros comme des œufs d'oie, a ravagé les communes d'Argyroux, Bellouvent, Narroy, Joncourt, Beausuvoir, Estrées, Serain, Stenont, Bohain, Brancourt, Montbrechain, Rommeux, un peu Levery, Seywhart rien rien souffert. L'ouragan a commencé vers les 5 heures du soir, il faisait entièrement nuit, il a duré environ une demi-heure, toutes les récoltes ont été hachées, des bâtiments enlevés, des arbres déracinés, coupés dans le bas à 1 mètre des racines, la flèche de l'église de Joncourt a été enlevée à 20 mètres de l'église sans toucher à la charpente de l'église. Des moulins ont été culbutés, dont deux à Cottés et un à Brancourt. La perte pour

L'ouragan a été évalué à 340,000. Dans l'ouragan du 17 juillet 1865, l'ouragan a été évalué à 10,000.

# LA GAZETTE DE LEMPIRE

de 1802 à 1899

## 1802

Le général Commandant de la subdivision de l'Aisne chargé de l'exécution de la loi du 24 floréal dans les départements de l'Aisne certifie que le citoyen Louis Lefèvre dit Elie réquisitionné âgé de 30 ans, demeurant à Lempire a fait dans les délais prescrits la déclaration qu'il voulait profiter de l'amnistie accordé aux déserteurs par la loi du 24 floréal dernier.

Examen fait des pièces produites par ledit Louis Lefevbre dit Elie, il en résulte qu'en effet il était dans le cas de profiter de l'amnistie. Le citoyen Lefevbre dit Elie est en conséquence et, d'après la demande qu'il a faite de rentrer dans ses foyers, autorisé à se présenter au Brigadier de gendarmerie de son arrondissement pour en recevoir la liste nécessaire à sa tranquillité.

Fait à Soissons le 4 thermidor an dix (23 juillet 1802)

## 1804

Copie de la lettre de Dunkerque en date 7 vendémiaire an 13 (29 septembre 1804) que M. le Maire a écrit concernant Thimothée Coquet natif de Lempire.

*Le nommé, Thimothé Coquet natif de votre commune et arrivé récemment en cette ville, porteur d'une feuille de route constatant qu'il est libéré des bagnes et qu'il a été rendu à la liberté à Toulon le 19 fructidor dernier.*

*Cet individu n'ayant aucune ressource et ne pouvant trouver du travail ici, m'a demandé l'autorisation pour pouvoir se rendre dans votre commune où il paraît avoir des parents qui pourront l'aider à vivre. J'ai accédé à sa demande et voici sa feuille de route de manière qu'il ne tardera pas à arriver à Lempire.*

*Vous voudrez bien le mettre sous surveillance de la police et suivre à son égard les instructions relatives aux forçats libérés dès que son congé me sera parvenu, je vous l'adresserai*

## 1822

Le nommé Chouin de Lempire, forçat sauvé des bagnes de Brest, coupable de vols nouveaux avec effraction, dans cet arrondissement, depuis son évasion dont l'arrestation est due à la loi sur les passe-ports, et qui a été condamné aux galères perpétuelles.

## 1823

Joseph Désiré Lemire, domestique, né à Lempire, pour vol d'un sac contenant des marchandises, dans une auberge d'Origny Sainte Benoite où il avait été reçu, à six ans de réclusion et à l'exposition au carcan qui a été subie le 22 février.

## 1824

À l'affaire de rébellion, au village de Lempire, contre les préposés des contributions indirectes se trouvait jointe une poursuite au nom de l'administration contre les fraudeurs de tabac dont la saisie avait occasionnée ce mouvement criminel.

Les nommés Hocquet et Benoit, de Lempire, ont été condamnés solidairement en mille dix francs d'amende et Benoit, en outre à garantir et à indemniser Hocquet, les tabacs au surplus confisqués.

Thimothée Drancourt, J-L Duhannois, Pierre Leclerc manouvriers à Lempire, pour maraudage dans un bois de particulier, cinq jours d'emprisonnement, 520 francs d'amende.

Delamarre dit Nikin de Lempire, pour rebellion contre les employés des douanes et violences à leur égard, deux ans d'emprisonnement.

Louis Choin et Aimable Marquant, du même lieu, pour même fait, chacun un an d'emprisonnement.

Jean Marquant, la femme de Louis-Joseph Marquant et Marie Choin, aussi du même lieu et pour même fait, chacun six mois d'emprisonnement.

Ces six derniers, en outre et solidairement, à 200 francs de dommages-intérêts envers la régie.

#### **1825**

Pour colportage de tabac en fraude, la veuve Choin de Lempire, à 100 francs d'amende et à la confiscation.

Pour violences envers un gendarme, Louis Choin, du même lieu, à 3 mois d'emprisonnement

#### **1826**

Pour colportage de tabac en fraude, Louis Vasseur de Lempire, à 300 francs d'amende.

Desjardins de Lempire pour colportage de tabacs de contrebande, à la confiscation et à 300 francs d'amende.

Grégoire Vasseur, tisseur à Lempire, saisi colportant du tabac en fraude, a été condamné à 300 francs d'amende et le tabac a été confisqué.

#### **1829**

Sieur Louis Dumetz de Lempire, chez lequel on a saisi des tabacs de contrebande, a été condamné à la confiscation des tabacs et à 565 francs d'amende.

Joachim Lefèvre de Lempire pour colportage de tabacs à 300 francs d'amende

#### **1830**

Flament de Lempire, chez lequel il y a eu saisie de tabacs, a été condamné à 265 francs d'amende.

Trois maisons et une boutique furent incendiées avec perte de 2653 francs. Deux de ces maisons étaient assurées. La cause provient d'une brique chauffée, mise au pied d'un lit d'une femme malade, par son fils sourd-muet.

#### **1831**

Jean-Louis Delaigle, mendiant à Lempire, a été renvoyé de la poursuite intentée contre lui par l'administration des contributions indirectes, qui lui imputait d'avoir colporté des tabacs de contrebande.

#### **1832**

François Vasseur, de Lempire, prévenu de colportage de tabac de contrebande, déclaré coupable, a été condamné à 500 francs d'amende et aux frais. Le tabac saisi et les ustensiles servant à la vente ont été confisqués au profit de la régie. Le tribunal dit qu'à défaut de paiement des susdites condamnations prononcées contre ledit Vasseur, celui-ci garderait prison pendant une année, à l'expiration de sa peine.

Dans la nuit du 16 du même mois (à deux heures du matin) un incendie a éclaté dans la commune de Lempire, canton du Câtelet, C'est par le grenier du sieur Modeste Vasseur que le feu s'est déclaré. Sa maison a été la proie des flammes ainsi que trois autres habitations contiguës et des effets mobiliers qu'elles renfermaient. Les pertes supportées par les sieurs Vasseur, Marquant, Berthemine (Désiré), Béthermine père et Ancelin, locataire de ce dernier, s'élèvent à environ 3000 francs. Il paraît que la compagnie du Soleil entre dans ces pertes pour 2700 francs,

#### **1833**

Louis Joseph Lemaitre, valet de charrue, convaincu d'avoir colporté des tabacs de fraude, a été condamné à 300 francs d'amende. Les tabacs saisis ont été confisqués au profit de la régie.

### 1834

Marie Louise Guillonet, marchande à Lempire, pour colportage de tabac de contrebande. 300 francs d'amende et confiscation des tabacs saisis.

### 1835

Alexandre Chevalier de Lempire 300 francs d'amende pour fait de contrebande de tabac. Le tribunal a prononcé la confiscation du tabac au profit de la régie.

### 1837

Alexandre Choin dit Larcin, âgé de près de 18 ans, tisseur en coton, né et demeurant à Lempire, accusé d'avoir volé à l'aide d'effraction et d'escalade, du numéraire et une bourse dans une maison habitée de Lempire, est condamné à 3 ans de prison.

Les nommés Pierre Louis Vasseur charpentier à Lempire, Louis Joseph Marquant tisseur, Benoit Cléry manouvrier, convaincus de coups et blessures volontaires envers les sieur et dame Delaigle, tisseurs à Lempire, plus le-dit Marquant pour injures publiques envers le maire dudit lieu.

### 1839

Euphrosine Vasseur, brodeuse à Lempire, convaincue d'outrages par paroles et gestes envers le garde-champêtre dudit lieu dans l'exercice de ses fonctions. Condamnée à 16 francs d'amende.

Joséphine Cotteret femme Polydore Lefèvre et Julie Marquant femme de Pierre Leclerc, tisseuses à Lempire, convaincues de vol de récolte d'avoine détachée du sol sur le territoire de Vendhuile ont été condamnées chacune à six jours de prison.

***Le maire de la commune de Lempire informe le public que la place d'instituteur étant en ce moment vacante, il admettra les individus ayant les connaissances nécessaires pour remplir ces fonctions.***

### 1840

Jean Louis Joseph Choin, manouvrier à Lempire, convaincu du délit de rebellion sans arme, envers des employés des contributions indirectes, a été condamné à 6 jours de prison et 500 frs d'amende pour colportage de tabac de contrebande.

### 1842

Désiré Toffin, convaincu de mendicité, a été condamné à 3 jours de prison, a été conduit au dépôt de mendicité.

Après une rixe dans un cabaret, un jeune homme de Lempire a été frappé par une bande d'assaillants, de plusieurs coups d'un instrument tranchant. La victime de guet-apens, dont la blessure indiquerait qu'il a reçu 15 coups de couteau, est dans un état désespéré.

Un vol de 1500 frs a été commis chez Monsieur Bédomé, garde-champêtre de Lempire.

### 1843

Armand Marquant, Louis Marquant, Pierre Marquant tous tisseurs à Lempire, déclarés coupables de coups et blessures volontaires envers Clovis Delamarre tisseur à Lempire, condamnés : les 2 premiers à 6 mois de prison et le dernier à 1 mois.

Thimotée Drancourt et Josué Hocquet, tisseurs à Lempire, ont été condamnés chacun à 15 jours de prison et 16 frs d'amende pour vol de blé.

La nommée Julie Marquant femme de Pierre Marquant, tisseur à Lempire a été renvoyée de la poursuite intentée contre elle par Jean Baptiste Delamarre ménager et sa femme, dudit lieu, à raison de diffamations et d'injures publiques et ces derniers ont été condamnés aux dépens

Charles Auguste Guillemain, tisseur en coton à Lempire, prévenu de destruction de tissus sur métier et de vol de 3 navettes au préjudice du sieur Jean Baptiste Delamarre cultivateur et tisseur à Lempire, condamné à 4 mois de prison.

### 1846

Marc Louis Vasseur, manouvrier à Lempire, a été condamné à 3 jours de prison pour mendicité.

### 1850

Adolphe Ancelin, 17 ans, tisseur à Lempire, a été surpris et arrêté en flagrant délit de vol d'une paire de chaussures, sur la place du marché de Saint-Quentin. Ce hardi et précoce voleur a été remis entre les mains de l'autorité.

### 1851

Charles Prospère Ancelin, tisseur à Lempire, vol, 5 mois de prison.

Louis Edouard Florimond Lefèvre, tisseur à Lempire, vol 5 mois de prison.

Des gendarmes qui s'étaient mis en embuscade le long des haies d'un jardin de Lempire, près duquel devait passer, ils le savaient, un contrebandier monté, virent bien arriver le cheval, mais libre et non chargé. En cherchant dans les ténèbres, le hasard les fit tomber sur deux ballots assez forts au goût qu'ils reconnurent pour contenir du tabac. Ces ballots et le cheval qui était allé seul à une auberge que son maître fréquente, ont été saisis. Mais au bruit, le fraudeur avait pu fuir en escaladant des haies et des fossés. Au jour, on ne l'avait point encore atteint. La saisie se monte à près de cent vingt-cinq livres de tabac à fumer de très médiocre qualité.

Jules François Hocquet, ménager à Lempire, pour destruction d'un instrument aratoire, un an de prison

Vol de 23 choux au préjudice de Théodore Morelle, propriétaire à Lempire.

### 1855

François désiré Hocquet, tisseur à Lempire, coups et blessures, 4 mois.

Charles Eugène Hocquet, tisseur à Lempire, coups et blessures, 5 mois.

Achille Hocquet, cordonnier à Lempire, coups et blessures, 5 mois.

### 1856

Vol de lapins chez M. Duhannoy, tisseur à Lempire.

Un individu de Lempire, écroué à la maison d'arrêt sous l'accusation de viol commis sur un enfant de 6 ans, a tenté de se couper la gorge. Cet individu de 63 ans avait caché dans ses vêtements un vieux couteau. Il a été transporté à l'hôtel-dieu où l'on craint de ne pouvoir le sauver.

Jean Baptiste Désiré Bray de Lempire, ouverture illicite d'un débit de boissons, 6 jours de prison et 25 frs d'amende.

### 1861

Prudence Zénais Cottret 47 ans, femme Lefevre, manouvrière à Lempire, 2 mois de prison pour vol.

### 1862

Deux femmes de Lempire sont accusées d'avortement. L'une d'elles a été arrêtée.

Pierre François Félix Gosset 40 ans, tisseur à Lempire, pour détention d'armes de guerre, 10 frs d'amende et confiscation.

### 1863

On vient d'arrêter à Lempire, une femme de 24 à 25 ans, tisseuse, comme coupable d'avortement.

### 1864

Marie Lodoïska Aimable Marquant, 25 ans, tisseuse à Lempire, accusée de vol de numéraire, 6 mois de prison.

Louis Ancelin 26 ans, tisseur à Lempire, vol, 3 mois de prison

Le sieur T... contremaître demeurant au Ronssoy et représentant d'un fabricant de St Quentin, mesurait les tissus que les tisseurs lui remettaient avec un mètre non étalonné et portant 3 à 4 centimètres de plus que le mètre ordinaire. Deux tisseurs de Lempire ont été victimes de cette fraude.

Vente d'arbres, le dimanche 29, à midi, en l'enclos attenant à la ferme du Sart. Grande quantité d'arbres, essences de chênes, orme, frêne, peuplier, pommiers.

#### **1865**

Un incendie a éclaté dans la nuit, dans la commune de Lempire. A cette occasion, nous avons à signaler le zèle de la compagnie des pompiers du Ronssoy commandés par le capitaine Moithy. On a aussi à louer la conduite du caporal Dumez qui a lui seul a traîné la pompe et qui est arrivé le premier sur les lieux. Une maison a été la proie des flammes.

#### **1867**

Ponchon Hortense, tisseuse à Lempire pour vol de récoltes, 1 mois de prison et 16 frs d'amende

À Lempire, le vol d'une paire de souliers a été commis avec escalade et effraction par une femme de ma commune.

#### **1869**

Un tisseur de Lempire poursuivit pour outrages à la pudeur.

#### **1879**

Mardi, à onze heures du matin, un incendie dont les causes sont inconnues a éclaté à Lempire et a consumé une maison couverte en chaume appartenant à Duteille Auguste, domestique de labour. Grâce à de prompts secours apportés à la hâte par les habitants et par les pompiers du Ronssoy accourus aussitôt sur les lieux, on a pu circonscrire l'incendie qui menaçait de s'étendre à deux habitations contiguës.

M. Achille Boyard, négociant à Paris a fait distribuer par les soins de sa digne mère, rentière à Lempire, 250 kilos de pain aux pauvres de la commune.

Ancelin Théophile, 18 ans, tisseur à Lempire, dommage à la propriété d'autrui et destruction d'un animal domestique condamné à 15 jours de prison et amendes.

#### **1880**

En entrant dans le cimetière de Lempire, le curé de la paroisse a trouvé la pierre commémorative placée sur la tombe de Clovis Delamarre, renversée par terre et brisée en plusieurs morceaux. On suppose que ce sont des malfaiteurs inconnus, qui s'étant introduit la nuit dans ce lieu de repos ont poussé cette pierre avec violence.

On a distribué par les soins du maire, M. Colnay, en bons de pain et de charbon, la somme de 80 frs adressés par M. Henri Malézieux, président de la chambre de commerce de Saint-Quentin, pour les pauvres et les ouvriers sans travail de la commune de Lempire.

#### **1881**

Un incendie a détruit une maison couverte en chaume habitée par Ponchon Florentin, tisseur de Lempire.

#### **1883**

À vendre un très bon tombereau à 1 ou 2 chevaux. S'adresser à M. Mairesse à Lempire.

#### **1884**

Un incendie qu'on suppose allumé par la foudre, a éclaté à Lempire dans la nuit du 10 au 11 août, dans la grange de Melle Binan.

Le sieur Ponchon dont la maison est voisine de cette grange, aperçut le premier le feu et donna l'alerte. Mais, le fléau activé par la sécheresse excessive de ces derniers temps, propagea avec rapidité et en deux heures, réduisit en cendres la grange où il avait pris naissance, l'atelier et les deux maisons de M. Ponchon et Ancelin. Des félicitations sont dues aux pompiers du Ronssoy qui ont contribué pour la plus large part à l'extinction de l'incendie.

#### 1885

Louis André Béthermin, tisseur, condamné à 20 ans de travaux forcés et à 20 ans de surveillance. Il s'était rendu coupable de trois incendies volontaires dans la commune de Lempire.

***La commune de Lempire demande un garde-champêtre. S'adresser à M. le maire.***

#### 1886

Un honorable propriétaire, demeurant à Paris, M. Eugène Lasson, vient de faire don à la commune de Lempire, d'une somme de cent francs pour être distribués aux indigents.

À partir du 16 septembre, la commune de Lempire actuellement desservie par le bureau de poste du Câtelet sera rattachée au bureau de Epehy.

#### 1888

Le sieur Derly, couvreur, momentanément au service de M. Flament a porté plainte d'un vol de veston, de chaussettes, de mouchoirs et d'un paquet de tabac.

#### 1889

Disparition du nommé Binan Jean-Abdon-Edmond qui a quitté Lempire le 5 septembre 1889 et se serait dirigé vers Bony.

On ignore ce qu'il est devenu depuis cette époque. Sa recherche par voie administrative est réclamée par ses parents.

Signalement : Profession de domestique, âgé de 55 ans, domicilié à Lempire, taille 1m60, cheveux châtains, front bas, yeux gris, nez gros, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint coloré. Coiffé d'une casquette de soie noire, vêtu d'un pantalon de drap gris usé et d'un gilet piqué blanc moucheté, chaussé de sabots.

Renseignements divers : Le nommé Binan est devenu fou à la suite d'une attaque de paralysie.

Le 23, vers 7 heures et demie du matin, M. Tatin, rentier à Baboeuf (Oise) étant dans jardin, ses regards ont été attirés par un coup qu'il avait entendu frapper. Il a vu un étranger se coucher par terre et ramasser une poule et se cacher derrière un marronnier pour la mettre dans son sac. M. Tatin est allé rejoindre cet individu et l'a conduit chez le maire. Le sac ouvert, la poule qui n'avait été qu'étourdie, est sortie du sac et est partie dans la cour. Cet individu a été arrêté par la gendarmerie de Noyon. C'est un nommé Ancelin Jules Antoine, âgé de 53 ans, manouvrier, né à Lempire.

La nommée, Leclercq Sophie, âgée de 44 ans, est prévenue d'avoir porté des coups et fait des blessures à son mari Lefèvre Jules, tisseur à Lempire. Des renseignements fournis par les gendarmes et les habitants du pays, il résulte que cette femme n'est pas la crème des épouses. Elle bat comme plâtre son mari et menace tous les jours de le tuer. C'est ainsi que le 13 mars sous prétexte qu'il avait quelque chose de dérangé à son métier, elle cracha à la figure de son mari et lui porta un violent coup de bâton sur la tête qui fit une blessure de 7 cm de longueur. À la suite de cette brutale agression, Lefèvre qui perdait beaucoup de sang, fut transporté évanoui sur son lit. Un témoin déclare que la femme Lefèvre, loin de s'inquiéter de l'état de son mari, aurait dit : s'il lui manque qu'un coup pour l'achever, je vais lui donner. Le tribunal condamne cette femme à 3 mois de prison.

### 1891

M. Paul Boyard, propriétaire et fabricant de sucre à Mont Saint-Martin, vient de faire un don aux pauvres de la commune de Lempire d'une somme de 50 Frs qui a été distribué en bons de charbon. Au nom des pauvres gens qui ont souffert du froid cette année, nous adressons nos sincères remerciements au généreux donateur.

### 1893

En se rendant dans un de ses champs au lieu-dit Le Sart, territoire de Lempire, pour y arracher le reste de ses rutabagas, M. Hector Daillé, cultivateur à Vendhuile, s'aperçut que la besogne était faite. Les 800 kgs qui lui restaient à enlever, valaient environ 30 frs. M. Daillé n'a aucun soupçon sur le voleur.

### 1895

Une perquisition a été faite au domicile d'un tisseur de Lempire soupçonné d'un vol au préjudice de M. Pronier du Ronsoy. On a découvert 25 kgs d'oignons provenant des vols.

### 1894

On a volé 8 lapins à M. Héluin, tisseur à Lempire

### 1896

Les nommés Diart père et fils, tous deux contrebandiers, ont sans motif, roué de coups de pied et de poing, leur voisin Lefèvre Florimond, âgé de 61 ans, tisseur qui resta abasourdi sur place. Les agresseurs l'ont ensuite jeté dans un trou rempli de purin. Tant bien que mal, Lefèvre est rentré chez lui, son pantalon déchiré et ses effets remplis de purin, souffrant des coups qu'il a reçus.

### 1897

Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Cardon Constant, domestique. Le feu a pris dans le grenier où il y avait des feuilles sèches et un peu de paille. Les habitants, accourus aussitôt l'alarme donnée, ont éteint le feu à l'aide de seaux d'eau.

### 1899

À vendre par adjudication 400 beaux arbres de haute futaie et de diverses essences. Réunion à Lempire en face de la mairie.

***M. l'abbé Georges Robert a été nommé curé à Lempire.***



Ene nayuse - P. D.

## Les Contes du Vermandois

### 28. - Ene nayuse

Ene tchote jonne fille, qu'alle vouloit servir ein ville, avoit trouvé éne plache dains un restaurant d' sin chef-lin d'arrondissement.

L' gn' avoit déjà quite temps qu'alle y étoit employie, et ma foi, quoique peu dégourdie, a n' s'y déplaisoit pount. L' malheur pour elle, ch'est qu'alle sourtoit d' sin village et un t' hout kose nayuse ou fond, a n' compreindoit pount oujours chou que s' patronne a li disoit, comme il éro t foulu. Pourtant, alle mettoit de l' bonne volentché a foire sin service, qu'alle étoit assez propre et pount truanne, s'damme a s' contentoit d' rire quand i' li arrivoit d' comprene d' travers et a s' disoit qu'avu' un peu d' patience l' jonne fille alle finiroit bien par s'y mette.

Tenez, si vous voulez l' savoir, v' là ch'dergni tour qu' Marie — j' vous ai-t-i dit que l' tchote méquainne a s'appeloit Marie ? — alle a jué à s' patronne vous voirez qu'i' gn'a pount d' quoi s' fâchi et que l' moux c'hest d' ein rire.

— Marie, qu'a li dit s' damme l'eute jour ou matin, Marie allez donc vir mon mossieu un tel, ch' chercutchi, s'il a des piids d' couchon.

L' jonne fille alle parte vite et bon train, parche qu'a s' dépêche toujours et qu'a n' vouroit pount qu' ein l' preinche pour éne turlotte et quites minutes apris, juste l' temps d' courir mon de chercutchi d'a couté, alle ervient.

— Madame, je n' serois pount vous dire, parche que j' n'ai pount pu les vir...

— Quoi donc ?

— Ch'és piids de ch' chercutchi!.

— Qu' meint cha, vous n' avez pount pu les vir ? Mais ch'est qu' vous avez demandé ?

— J' nai rien demandé, qu'alle répond Marie. J'ai bien ravisé ch' chercutchi, mais j' n'ai pount pu vir ses piids, parche qu'il avoit des bottes...

Maurice THIÉRY.

Au revoir Père Clébert, au revoir Père Choin, au revoir Ch' Coucou,

C'est le moment de nous quitter. Je vous ai fait revivre à travers ces quelques pages remplies de nostalgie, d'anecdotes, de malheurs, d'espoir, de personnages hauts en couleurs, attachants, simples... de moments d'une autre époque qui reflètent l'histoire de nos campagnes.

Votre village, Père Clébert, existe toujours mais les temps ont changé. Beaucoup d'évènements se sont déroulés depuis la fin de votre siècle.

Une autre guerre, encore plus dévastatrice que celle de 1870 l'a entièrement anéanti. Plus d'église, plus de temple, plus de mairie-école, plus de maisons, plus d'arbres et plus d'habitants mais ses habitants sont revenus et ont rebâti, non sans peine, leur petit village.

De tout cela je vous en parlerai, Père Clébert, si vous m'invitez un soir autour du feu lorsque le vent soufflera et que nous entendrons sa musique ronflante dans la cheminée.

Nadine Guidé Choin

*Pour Antoine, Lili, Capucine, Paul et Marie*